

L'ACTION DIRECTE A L'ASSAULT DES CHANTIERS

La lutte en deux temps de la L.A.B. – action directe offensive sur les chantiers, puis défensive dans une Genève exsangue – se décalque parfaitement sur la division effectuée par Covo-Gerber et Areias-Taveira dans leur étude de la chronologie des mouvements de grève. Les six grèves de la F.O.B.B. entre 1928 et 1932 sont offensives, alors qu'après cette date, les conflits de travail luttent principalement contre la baisse des salaires et pour la sauvegarde des acquis sociaux. On assiste ainsi à un développement parallèle entre mouvements de grève et Ligue d'Action dans la première moitié des années trente¹. Parallèle logique, quand on sait que des piquets L.A.B. étaient installés lors de certaines grèves, et que ces dernières constituaient un champ d'action naturel pour la Ligue : il fallait lutter contre tout briseur de grève, tout kroumir, pour obtenir l'uniformité du mouvement. La Ligue était alors mobilisée pour imposer sa force physique et symbolique².

V. Une lutte non-conventionnelle pour les conventions

Créée pour faire respecter une convention de travail chèrement acquise, la Ligue d'Action du Bâtiment se concentre à l'origine sur une clause, celle garantissant l'arrêt du travail le samedi après-midi. Ses premières interventions consistent ainsi à effectuer la tournée des chantiers à ce moment-là et faire cesser tout travail qui s'y effectuerait, par la négociation d'abord, puis par la force (contre l'ouvrier) ou le sabotage (contre le travail). Cette volonté de diminuer les horaires de travail par l'action directe n'est pas nouvelle dans le bréviaire anarchiste. En 1900, Pelloutier affirmait déjà que la réduction du temps de travail « doit être nécessairement appliquée au détriment du profit patronal, et, dans ces conditions, elle ne sera certaine et définitive que si elle est l'œuvre des ouvriers eux-mêmes³. »

Pour revenir à la lutte constante entre réforme et révolution, la Ligue ne se rattache à l'anarchisme, donc au *maximalisme*, que par l'emploi systématique de l'action directe – car la garantie d'un contrat de travail n'a jamais constitué un idéal anarchiste en soi. Tout au plus était-il une étape provisoire sur la voie menant à la prise en main de la production. La L.A.B.

¹ A noter qu'à partir de 1937 et jusqu'au début de la Deuxième Guerre mondiale, des revendications offensives effectuèrent leur retour au sein de la F.O.B.B., même si celles-ci seront relativement timides. La reprise économique permet tout de même au syndicat de tenter la conclusion de nouvelles conventions de travail. Voir COVO-GERBER, AREIAS-TAVEIRA, *op. cit.*, p.92.

² La grève des carreleurs du 11 au 18 octobre 1934 en donne un parfait exemple. Comme des ouvriers poursuivent leur travail le 1^{er} jour du mouvement, une cinquantaine d'hommes de la Ligue sont dépêchés pour les chasser. Le lendemain, comme certains continuent malgré les menaces, les Ligueurs s'en prennent à leur besogne, de la faïence est démolie. Des rondes de cycliste ou certaines destructions de travaux se poursuivent les jours suivants. Finalement, Tronchet arrive à obtenir une négociation avec le patronat devant l'Office de conciliation. Jouant sur la division des entrepreneurs, le meneur syndicaliste obtient une convention garantissant un salaire horaire de 1,90 franc. En concession, le syndicat abandonne sa revendication de vacances payées. Voir ASIB, Classeur 221 ; *Confrontations*, *op. cit.*, pp.30-37.

³ PELLOUTIER Fernand, *La vie ouvrière en France*, Paris, F. Maspéro, 1975 [1900], pp.52-53, cité dans JULLIARD, *op. cit.*, p.178.

est ainsi un marqueur original de la dialectique entre idéal et réalité. La synthèse de ces deux courants, anarchiste et syndicaliste, ne pouvait être que le résultat d'un compromis provisoire, sans cesse à rééquilibrer. Dans l'entre-deux-guerres genevois, la poussée de l'anarchisme d'action directe imposera une forme de syndicalisme radicalisé, sans pour autant le transformer en mouvement proprement *révolutionnaire*. D'ailleurs, dans une vision à long terme, la F.O.B.B. genevoise s'est progressivement (et imparfaitement) dirigée, malgré toutes les puissantes actions d'éclat de la Ligue, vers une bureaucratisation et une structuration qui s'insèrent dans le développement global du syndicalisme suisse des années trente. Les anarchistes inspiraient l'action et dominaient les cadres de la section genevoise, mais ils devaient composer avec d'autres forces, politiques et ouvrières. Ils sont restés tributaires d'un certain contexte, qui aura finalement raison de leur utopie.

Bien que présentes à l'état embryonnaire dès le début de la société industrielle, les conventions de travail constituaient un monde en pleine gestation pour l'espace économique de l'entre-deux-guerres. La base légale du système n'était apparue que lors de la révision du code des obligations en 1911, et empruntait beaucoup au système trade-unioniste anglais⁴. Les juristes considèrent d'ailleurs cette révision comme une « socialisation du droit privé⁵. » C'est dans les arts et métiers et la construction qu'il faut chercher le moteur de ce système contractuel. La Ligue d'Action du Bâtiment s'inscrit dans la deuxième vague qui porte les entreprises et leurs employés à réguler leurs rapports de travail, après celle de 1918 – 1920. En 1929, la Suisse compte 65'000 ouvriers travaillant sous les directives d'une convention syndicat-patronat⁶. En extrapolant la statistique globale des employés du secondaire pour 1930, cela représente environ le 13% des travailleurs⁷.

⁴ *La valeur du travail, op. cit.*, p.180. « Les conventions collectives de travail (CCT) sont des accords écrits passés entre des organisations de salariés et des employeurs ou des organisations économiques et patronales. Elles fixent les conditions de travail (auxquelles les contrats de travail individuels ne peuvent déroger) et régissent les rapports mutuels des partenaires sociaux. » Définition de DEGEN Bernard, « Convention collective », in *DHS*.

⁵ MAHON Pascal, « L'évolution du droit social (1874-1998) et ses perspectives », in *Arbeit in der Schweiz des 20. Jahrhunderts*, Thomas Geiser, Hans Schmid, Emil Walter-Busch (hrsg.), Bern, Paul Haupt, pp.293-358.

Le bouillonnement social de 1917-1919 amène une vague importante de conventions, mais le mouvement s'essouffle rapidement avec la dure récession économique de la première moitié des années vingt. De plus, dans l'entre-deux-guerres, les secteurs économiques d'exportation ont toujours refusé d'appliquer ce type de protection juridique pour leurs employés.

⁶ *La valeur du travail, op. cit.*, p.181. Environ 10'000 entreprises étaient concernées.

⁷ En 1930, 848'800 personnes sont employées dans le secteur secondaire. *Statistique historique de la Suisse, op. cit.*, p.397.

ANNEXE V

Evolution des contrats collectifs
conclus par la F.O.B.B. en Suisse

Année	Nombre
1923	37
1925	56
1929	97
1930	134

Source : *L'Union syndicale suisse, 1880 – 1930*, Frédéric Heeb et Charles Schürch (sld.), Genève, Imprimeries populaires, 1933, p.364.

Les anarcho-syndicalistes genevois avaient confiance en leur action revendicatrice à la fin des années vingt. Il faut préciser : confiance en leur action « légaliste ». Dans les sources laissées par le mouvement, notamment les rapports d'activité annuels, chaque action directe s'effectuant sur un chantier est justifiée par la présence d'un droit antérieur, la convention de travail. « Chaque fois, nous revendiquons l'application des conventions et demandons les moyens légaux que nous pouvions faire intervenir⁸ » explique Lucien Tronchet dans son rapport de décembre 1930, avec cette volonté de légitimer l'action directe, souvent illégale, de la Ligue⁹.

Explosifs sur les chantiers, les Ligueurs étaient en contrepartie beaucoup plus prudents dans leur démarche réflexive. Les différents acteurs expliquaient constamment que la responsabilité première du conflit incombait aux patrons qui violaient la convention. Le rapport de 1930, revenant en détail sur la gestation de la L.A.B., pense que cette dernière était une sorte de fatalité :

Sans se laisser rebuter par l'insuccès de ses démarches, la F.O.B.B. a tenté toutes les possibilités légales, mêmes celles où elle était sûre d'aboutir à un échec. A toutes les portes auxquelles la F.O.B.B. a frappé, partout il lui fut répondu par des haussements d'épaules, des sarcasmes, des déclarations d'incompétence ou de mauvaise foi évidentes. Alors que fallait-il faire ? Se laisser écraser ? Est-il digne pour des hommes comme pour des organisations ouvrières de se laisser écraser sans murmurer, en ayant le bon droit de son côté¹⁰?

La tentative de légitimation de la Ligue effectuée par Tronchet est omniprésente dans les sources primaires. L'action directe devait dépasser le cadre étroit de la loi positive. Tronchet écrivait :

La F.O.B.B. ne voulait pas se résigner. Il était donc de son devoir et de son droit le plus absolu, de se défendre par ses propres forces et moyens [...]. Nous avons alors vu ce pitoyable spectacle de dizaines de policiers, protégeant des entrepreneurs violant un règlement de travail, conclu sous l'égide du Conseil d'Etat¹¹.

⁸ ASIB, Classeur 164, *Rapport annuel 1930*.

⁹ Dans les souvenirs d'Henri Tronchet, il fallait lutter au coup par coup, sur chaque question, pour qu'une loi vienne *a posteriori* établir un nouveau droit : « la loi dans le domaine social est toujours venue après, pour généraliser une chose qui était déjà acceptée dans une majorité de situations. C'est vrai pour les contrats collectifs, on y a mis des choses qu'on avait obtenues au détail, dans des entreprises, une à une. » Voir AHT, « Anars 1 ».

¹⁰ ASIB, Classeur 164, *Rapport annuel 1930*.

¹¹ *Ibid.*

Sentant qu'ils pouvaient être portés par cette lutte légitime, les anarcho-syndicalistes ont engagé toutes leurs forces dans la brèche ouverte. La lutte pour le respect du samedi après-midi a été instrumentalisée par les tenants de la F.O.B.B. genevoise : elle ne pouvait que « payer ».

Il n'est pas possible d'introduire cette problématique du conventionnalisme sans évoquer le changement de statut à l'œuvre dans les métiers du bâtiment. L'ouvrier artisan fier de sa corporation de métier et de son savoir-faire est peu à peu supplanté par l'ouvrier de type industriel dans les professions de la construction. D'un côté de la pyramide, la grande masse des ouvriers est de moins en moins qualifiée. De l'autre, des métiers de plus en plus techniques et spécialisés apparaissent. La concentration relative des entreprises est la conséquence d'une révolution technique en marche, visible dans des signes comme le recours de plus en plus fréquent à des machines, des matériaux de synthèse et au béton. Le travailleur du bâtiment se trouvait dès lors moins enraciné dans sa profession et subissait plus durement les aléas de la conjoncture. Ce changement de statut peut expliquer partiellement le réflexe d'autodéfense et d'émancipation à l'œuvre dans la Ligue d'Action. D'autres causalités agissent et nous allons les passer en revue.

5.1. Naissance et extension « horizontale » de la Ligue d'Action

L'Ouvrier, l'organe de la F.O.B.B. pour toute la Romandie, constitue une source fondamentale pour connaître les événements qui ont émaillé l'histoire de la Ligue, de sa création officielle à sa désintégration progressive – les rapports L.A.B. devenant à partir de 1932 de plus en plus succincts et irréguliers. Pour l'influence proprement anarchiste du mouvement, *Le Réveil* forme une deuxième source pertinente. Aux côtés de ses préoccupations internationales, l'organe anarchiste ouvrait sa dernière page à une « tribune syndicale », le plus souvent tenue par Lucien Tronchet. Ces sources peuvent être croisées. Elles se répondent et font écho aux informations de bilan laissées dans les rapports de gestion du syndicat genevois de la F.O.B.B.¹².

La Ligue d'Action du Bâtiment a connu une vie avant sa création officielle décidée par l'assemblée générale du syndicat en décembre 1929. Elle fut sous sa forme embryonnaire une simple commission de contrôle, se rendant sur les lieux de travail pour faire respecter les contrats établis entre le syndicat et le patronat. Une première trace de cette lutte pour le samedi après-midi libre apparaît dans les colonnes de *L'Ouvrier* dès février 1928, avec une « brigade volante » venue faire respecter le samedi après-midi dans le domaine de la charpenterie¹³. Il est donc possible d'inclure une « préhistoire » à la Ligue d'Action, au

¹² ASIB, Classeur 142, documents section I, 1926-1941.

¹³ *L'Ouvrier*, 22 février 1928.

moment où le syndicat se sent suffisamment fort pour agir de son propre chef sur les lieux de travail. En mars 1928 par exemple apparaît une « Commission de propagande » surveillant les chantiers le samedi après-midi¹⁴. Mais l'organisation était encore trop inconsistante et hétérogène. La Convention de travail obtenue en juin 1928 clarifie la situation et devient la condition *sine qua non* pour la légitimation et la création d'un organe officiel de contrôle sur les chantiers. La F.O.B.B. genevoise se prépare à établir une permanence de contrôle, aussitôt que l'accord de la Centrale sera donné, écrit-on dans *L'Ouvrier*¹⁵. Dans le même mouvement de légitimation idéologique donnée à la Ligue s'inscrit une autre volonté « légaliste », celle d'obtenir l'aval officiel de la Centrale syndicale.

Tout au long de cette année 1928, les structures qui permettront à la L.A.B. d'émerger sont ainsi esquissées, petit à petit, par tâtonnements divers. En août, Lucien Tronchet lance un appel aux délégués de chantier en leur demandant de ne « pas s'endormir sur leurs lauriers¹⁶ ». Les premières frictions de ce syndicalisme d'action directe avec le patronat apparaissent alors, sur le principe de la liberté de travail. Ce dernier sera continuellement invoqué par des entrepreneurs sur la défensive lors des interventions futures de la Ligue¹⁷.

La genèse progressive de la L.A.B. continue avec les premiers lancements de « chasse aux renards » du samedi après-midi en octobre, au sein du syndicat des maçons et manœuvres¹⁸. Cette expression appartient depuis le début du XX^e siècle au vocabulaire syndicaliste révolutionnaire francophone¹⁹. Il désigne la mise au pas des syndiqués « jaunes », à comprendre comme les syndiqués de tendance confessionnelle. On retrouve de fait les deux cibles principales visées par les ligueurs : d'un côté, les entrepreneurs ; de l'autre, les ouvriers acceptant de travailler en-dehors des conditions obtenues par le syndicat F.O.B.B. – en première ligne, les syndiqués chrétiens-sociaux, puis les saisonniers, enfin les non-syndiqués. La volonté de la section genevoise consiste à obtenir un salariat compact, homogène, prêt à revendiquer d'une seule voix de meilleures conditions de travail.

Les lecteurs de *L'Ouvrier* sont informés dans les détails des déroulements de ces premières « chasses à courre²⁰ », déjà surveillées par une importante escorte policière. Lucien Tronchet peut se féliciter du déroulement de ces tournées de contrôle initiales, inspirées par l'anarcho-

¹⁴ *L'Ouvrier*, 7 mars 1928.

¹⁵ *L'Ouvrier*, 13 juin 1928.

¹⁶ *L'Ouvrier*, 8 août 1928.

¹⁷ Défendant la position des entrepreneurs, le *Journal de Genève* remarquera par exemple en mai 1932 : « Il est inadmissible que les bandes conduites par Tronchet continuent d'exercer impunément leur terrorisme sur les chantiers du canton [...]. Il faut que la liberté de travail soit respectée. » *Le Journal de Genève*, 27 mai 1932.

¹⁸ *L'Ouvrier*, 3 octobre 1928 (F. Lebet), 10 octobre 1928 (L. Tronchet). On retrouve des comptes-rendus similaires dans *Le Réveil*, p. ex. le *Réveil*, 6 octobre 1928.

¹⁹ Voir par exemple la fameuse affaire de la « sanglante chasse au renard » impliquant l'anarchiste français Jules Durand (1910).

²⁰ *L'Ouvrier*, 16 janvier 1929.

syndicalisme : « bravo les gars du bâtiment, une fois de plus, par votre virilité dans l'action directe, vous avez fait respecter vos droits²¹. »

En 1928, la Ligue est née dans les faits. Il lui manque encore une intronisation officielle, sous les auspices démocratiques de l'ensemble des syndiqués. D'abord balbutiantes, les commissions de contrôle du samedi après-midi s'affirment et *L'Ouvrier* nous permet de dater précisément l'apparition de la « Ligue d'Action du Bâtiment » à Genève, sous cette appellation. Un petit article daté du 13 mars 1929 en fait pour la première fois mention, et deux semaines plus tard, l'organe syndical annonce la création définitive et formelle de la Ligue d'Action, pour le syndicat du « gros œuvre », assortie d'un appel au recrutement :

Pour entreprendre la lutte méthodique contre les essais de kroumirage, la Ligue d'action du bâtiment a été définitivement constituée à la dernière assemblée de notre syndicat des maçons, manœuvres et terrassiers. [...] Hardis, les jeunes gars de la bâtisse, adhérez-à la L.A.B.²²

Marcel Collomb est nommé responsable de cet organisme. Dans son article, Lucien Tronchet, qui n'est alors que le secrétaire de la section des manœuvres et maçons, appelle le décloisonnement corporatif des syndiqués pour une lutte commune contre le non-respect des conventions collectives.

Le lancement de la Ligue d'Action est loin de se faire en grande pompe, eu égard à la place qui lui est attribuée dans les colonnes de *L'Ouvrier*. Mais très vite, les résumés succincts des tournées du samedi après-midi vont faire place à des comptes-rendus hebdomadaires, bien informés. A la fin de l'année 1929, *L'Ouvrier* prend l'habitude de réserver chaque semaine plusieurs colonnes au récit des interventions de la L.A.B.²³. La création d'un organe de tendance anarcho-syndicaliste ne semble donc pas déplaire à la ligne officielle de la F.O.B.B. Ce fait constitue une demi-surprise lorsque l'on sait que le rédacteur responsable de *L'Ouvrier* n'est autre que Clovis Pignat, ancien anarchiste resté fidèle à une ligne « dure » du syndicalisme – du moins dans sa réflexion, car son engagement auprès de la Centrale l'a obligé à mettre de l'eau dans son vin.

L'affirmation progressive de la Ligue s'accompagne d'un appel de plus en plus univoque à l'emploi de la force, voire à l'application de la loi du talion. Le responsable Collomb pose la devise suivante : « pour un œil crevé d'un ouvrier conscient, nous voulons les deux yeux d'un kroumir²⁴. » Le recours à la violence n'est pas caché et les premiers récits d'altercations commencent à occuper les colonnes du journal syndical de la construction, avant de se généraliser à l'ensemble de la presse genevoise. La « bande à Tronchet » impose alors ses frasques aux différentes rubriques des faits divers genevois.

²¹ *Ibid.*

²² *L'Ouvrier*, 27 mars 1929.

²³ A partir de l'édition du 6 novembre 1929.

²⁴ *L'Ouvrier*, 13 novembre 1929.

Dès sa création au sein du syndicat des manœuvres, maçons et terrassiers, la L.A.B. espère amalgamer l'ensemble des métiers dans ses tournées de contrôle. Chaque récit de samedi après-midi (ou presque) est l'occasion pour le rédacteur de lancer un appel aux autres métiers à se joindre à la Ligue, arguant que le « kroumirage » s'étend partout. En novembre 1929, le groupe des peintres et plâtriers est le premier à répondre favorablement à cet appel. Sur cette lancée, le responsable Collomb espère bien voir les quatorze groupes que comptent la F.O.B.B.-Genève envoyer chacun dix délégués au sein de la Ligue²⁵, espoir quelque peu utopique quand on sait que le noyau dur des ligueurs ne comptait jamais plus qu'une trentaine de membres (voir 6.1). Mais le ton positif de Collomb démontre tout de même la dynamique optimiste déclenchée par la Ligue.

Il faut remarquer que la convention du travail des plâtriers-peintres, signée peu de temps avant leur adhésion, ne faisait pas secret de l'emploi de l'action directe pour faire respecter les clauses établies, dont l'abolition du « travail au marchandage ». Dans ce document officiel, la F.O.B.B. prévient qu'elle n'hésitera pas à prendre à l'égard de toute entreprise contrevenante « toutes les mesures nécessaires (soit boycottage ou toutes autres mesures plus énergiques) pour faire respecter cet engagement par les Entrepreneurs syndiqués ou non [...]».²⁶ Le flou planait sur les moyens réels d'action directe, mais la menace personnifiée par la Ligue était bien présente.

La réalisation de cette volonté d'organisation horizontale aboutit à la toute fin 1929, suite à l'assemblée générale annuelle de la section F.O.B.B., date fondamentale pour la Ligue d'Action²⁷. Les articles de *L'Ouvrier* et du *Réveil* relatant les faits permettent à Tronchet de faire le point sur l'action de la Ligue et de fournir une doctrine plus ou moins fixe de son champ d'activité. Quatre cibles principales sont visées, la première concernant évidemment le respect de la convention. Il y a ensuite une volonté d'intensifier la propagande à l'intérieur de tout le champ syndical, où la Ligue doit agir comme marqueur symbolique, porte-drapeau de l'action directe. Le troisième champ entend montrer aux ouvriers non-syndiqués le gain qu'ils peuvent retirer d'une adhésion à la F.O.B.B., tout en empêchant les « vellétés de

²⁵ « Nous demandons à tous les copains du bâtiment de ne pas être syndiqué seulement pour toucher le chômage ou les secours médicaux. » COLLOMB Marcel, *L'Ouvrier*, 13 novembre 1929.

²⁶ Reproduit dans WIST (9184), *op.cit.*, p.53.

²⁷ « A l'unanimité, il a donc été décidé par l'AG de section que désormais la L.A.B. serait l'organisme de combat à la disposition de tous les syndicats de notre section F.O.B.B. Son but : le respect des conventions, en particulier des horaires, et la propagande par l'action syndicale. » Voir TRONCHET Lucien, « La L.A.B., organe de combat de notre section », *L'Ouvrier*, 1^{er} janvier 1930.

Voir aussi TRONCHET Lucien, « L'action dans le bâtiment », *Le Réveil*, 11 janvier 1930 : « Les gars du bâtiment mènent toujours la danse avec la Ligue d'Action du Bâtiment. [...] La section de la F.O.B.B. vient de décider que la L.A.B. sera l'organe de combat de tous les syndicats adhérents, alors qu'elle n'avait tout d'abord été formée que par les maçons et manœuvres. »

kroumirage de certains inconscients²⁸. » Enfin, la L.A.B. devait former la tête de pont syndical qui tiendrait la draguée haute au patronat et à l'opinion publique.

D'où l'explication de l'inefficacité de la menace de répression envoyée par le monde politique. Il est certain que les anarchistes, habitués à vivre dans les marges de la société, n'étaient pas effrayés à l'idée de passer quelques jours en prison. Au contraire, cette répression étatique les confortait dans leur action et les paraît d'un habit de « martyr » qui ne pouvait pas leur déplaire. Les Ligueurs tenaient la justice pour inique et entendaient bien la remplacer par leur propre droit, répondant en cela à toute une idéologie anarchiste. Notons encore que la prison était souvent appréhendée comme une période bénéfique sur le plan intellectuel, permettant aux militants souvent peu qualifiés et peu ou pas du tout scolarisés d'acquérir un savoir, une façon de penser, lisant les grands auteurs anarchistes. Passant près de deux années en prison entre 1933 et 1937, Bösiger explique s'être fait une formation intellectuelle anarchiste au cours de ce long séjour²⁹.

5.2. Bagarres, arrestations et procès : un flot continu d'« affaires »

L'histoire de la Ligue d'Action est traversée par une série d'incidents, de plus ou moins grave intensité. La formule même d'action directe impliquait la confrontation, verbale ou plus physique. Ainsi, les bagarres rangées étaient-elles fréquentes. Elles entraînaient d'innombrables procès, séjours en prison, grèves de protestation. Concentrons-nous sur certains faits saillants de cette histoire mouvementée, qui permettent d'assister aux réactions de soutien ou de rejet inspirées par la L.A.B. Celle-ci ne laissait personne insensible.

Dès les premières tournées conséquentes, la police est présente et escorte ou du moins file les militants. Après une période inaugurale d'une année relativement paisible, la première escarmouche sérieuse intervient en novembre 1929, sur un chantier de Champel gardé par les gendarmes. Ce premier conflit ouvert se situe, sans surprise, sur un chantier occupé par des syndiqués chrétiens-sociaux, ennemis déclarés de la Ligue. Voilà comment Collomb rapporte sarcastiquement les faits : « est-ce l'effet du vent, ou la trépidation des trams, les échafaudages des plâtriers, très légers, s'abattirent avec leur contenu³⁰. » Pour la première fois, une marque de sabotage effective se glisse dans un compte-rendu d'une tournée.

La fin de l'année 1929 est décidément mouvementée et les disputes s'enchaînent à un rythme soutenu. Le deuxième incident sérieux implique un entrepreneur, Auberson, qui frappe un ouvrier et attaque la F.O.B.B. en justice. « Fasse que le sang n'appelle pas le sang » menace

²⁸ *L'Ouvrier*, 1^{er} janvier 1930.

²⁹ BÖSIGER (1992), *op. cit.*, p.57. Raymond Bertholet fait le même témoignage, alors qu'Alex Burtin déclare avoir préparé sa maîtrise en prison. Cités dans WIST (1984), *op. cit.*, p.162.

³⁰ « Genève, la kroumertchina », *L'Ouvrier*, 13 novembre 1929.

Collomb en rapportant la rixe³¹. Cette progression des voies de fait entraîne la première intervention politique, sous la juridiction du Département de justice et police. Tronchet est convoqué par le responsable Turretini (Union de défense économique - UDE) un samedi matin pour s'expliquer. Sûr de son droit, situé selon lui au-dessus de la justice instituée, Tronchet en appelle à la responsabilité patronale devant la conclusion et le respect de conditions-cadres de travail. Une première incompréhension surgit entre les institutions et le syndicalisme anarcho-syndicaliste, qui occupera toute l'histoire de la L.A.B. Face à l'attitude ferme des camps patronaux et syndicaux, les négociations sont bloquées.

Constatant l'impuissance de fait et de principe du gouvernement genevois à intervenir dans les rapports économiques, la « bande à Tronchet » entend se faire justice elle-même³². Cette volonté s'inscrit également dans une visée optimiste d'élargissement du champ syndical à des revendications dépassant les simples règlements de travail, cherchant à élargir le front à une problématique plus globale, celle de la prise en main par les travailleurs de leur destin. « Si certains croient nous intimider avec des poursuites devant les tribunaux, ils se trompent. [...] Tout cela nous permettra de nous expliquer devant l'opinion publique » écrit Tronchet après une entrevue chez le juge d'instruction en janvier 1930, alors que les plaintes commencent à pleuvoir sur les actions directes souvent musclées et « fracassantes » de la Ligue³³.

Cette vague de plaintes judiciaires ne reste pas sans effet. Le gouvernement cherche une solution pacifiée à la problématique imposée par la L.A.B. et s'engage sur la voie de la médiation. Une nouvelle entrevue a lieu aux Services industriels genevois, sous la direction du Conseiller administratif de la Ville Albaret, en février 1930. Elle ne donne rien, sinon la conviction raffermie aux Ligueurs d'être dans leur bon droit. De même, la L.A.B. ne fait plus parler d'elle entre février et juin 1930, en tout les cas dans les colonnes de *L'Ouvrier*. Est-ce l'effet des premiers procès, qui mobilisent ses forces de défense ? Ou plutôt le succès obtenu par la Ligue, comme l'écrit le nouveau responsable de la L.A.B., Gottfried Baumgartner, à l'été 1930³⁴ ? A ses deux éléments possibles de réponse se greffe un troisième : dans sa chronique, Baumgartner se plaint du manque de renouvellement des militants, tout en déplorant un « kroumirage » renforcé : « vu le grand nombre de kroumirs qui, pour la deuxième fois, submergea en nombre notre ligue, nous dûmes, après le sermonnage habituel

³¹ *L'Ouvrier*, 27 novembre 1929.

³² La L.A.B. entendait se placer « au-dessus de la justice de magistrature », du côté de la justice de l'opinion publique. Voir TRONCHET Lucien, *L'Ouvrier*, 30 juillet 1930 ; voir aussi ASIB, Classeur 164, *Rapport annuel 1930*.

³³ *L'Ouvrier*, 22 janvier 1930. En pleine confiance, Tronchet ajoute : « Et alors nous verrons si des patrons peuvent s'arroger le droit de saboter systématiquement les conventions, et s'il y aura des juges pour leur donner raison. »

³⁴ *L'Ouvrier*, 11 juin 1930. « La L.A.B. se réveille, car elle s'était endormie sur ses lauriers pendant quelques temps. »

reprendre le chemin de nos foyers³⁵. » Dans tous les cas, l'arrivée de Baumgartner donne un souffle raffermissant à la propagande de la Ligue. Il se met à rédiger chaque semaine un « communiqué » exhaustif des actions directes du week-end.

A partir de l'été 1930, les réactions d'opposition à la L.A.B. se multiplient. Tronchet se plaint des escortes de la police « en auto-taxi », des encerclements de chantier par les forces de l'ordre, des comparutions devant le juge d'instruction, de l'attitude également musclée de certains entrepreneurs ou encore de l'opposition des chrétiens-sociaux, et notamment de leur demande auprès du Conseil d'Etat d'interdiction des Ligues d'Action³⁶. Il est vrai que le phénomène commençait à prendre une certaine ampleur et débordait les frontières du canton, avec la création de Ligues à Lausanne, Renens, La Chaux-de-fonds ou Neuchâtel (voir 6.6). Ces nombreuses réponses offertes à l'action directe anarcho-syndicaliste confirment l'impact certain de la L.A.B. sur l'évolution des rapports économiques et des conflits de travail. Une année seulement après sa fondation, la Ligue est devenue un élément incontournable de la « lutte des classes » genevoise. Elle permet également à son principal inspirateur, Lucien Tronchet, de s'affirmer comme le nouvel homme fort du syndicalisme lémanique.

5.2.1. Un incident paradigmatique : l'acquittement de l'affaire de Versoix

Une vague d'incidents sans précédent se déclenche à partir de l'été 1930. Sur un chantier de l'entreprise Spinedi, un lundi soir, un policier menace les militants de la L.A.B. de son arme à feu alors que ceux-ci voulaient vider le chantier de ses occupants. Ce fait est vite dénoncé comme du « fascisme policier³⁷ » dans les colonnes de *L'Ouvrier*, les forces de l'ordre étant perçues par les syndicalistes comme des agents du capitalisme. Cette escalade de violence entre les factions syndicalistes, patronales et policières engage le Conseil d'Etat, par l'entremise du conseiller Martin-Naef, à une énième tentative de médiation. Mais Tronchet déplore toujours l'impuissance politique à l'égard d'un domaine, les relations patrons-ouvriers, qui relève du droit privé³⁸. Le chassé-croisé entre les autorités, la Ligue et le patronat pouvait alors continuer indéfiniment. Personne n'était prêt à céder une partie de ses prérogatives.

³⁵ *Ibid.*

³⁶ Lucien Tronchet, « A propos des L.A.B. – A M. A-F Curty, chef chrétien-social », *L'Ouvrier*, 30 juillet 1930.

³⁷ *L'Ouvrier*, 27 août 1930. Voir aussi un article de Luchet [Lucien Tronchet] dans *Le Réveil*, 6 septembre 1930: « La police contre les ouvriers - les gars du bâtiment n'ayant pas l'habitude de se laisser intimider, ni imposer. Voyant qu'ils n'arrivaient pas à leurs fins [...], un des flics sortit son revolver et le braqua contre nos camarades qui ne voulaient pas se laisser violenter. » Une même critique se retrouve dans les paroles du militant Pierre S., qui déplore l'absence de gendarmes pour faire respecter les conventions : « en ce temps-là, au contraire, si [les gendarmes] se déplaçaient, c'était pour nous choper sur un chantier. » Cité dans WIST (1984), *op. cit.*, p.98.

³⁸ *L'Ouvrier*, 8 octobre 1930. Voir aussi ASIB, Classeur 164, *Rapport annuel 1930* : le conseiller Martin-Naef plaide l'incompétence de l'Etat « déclarant cette affaire de droit privé et non de droit public. »

Dès la fin 1930, les événements genevois, et principalement ceux impliquant la Ligue, font la Une du journal *L'Ouvrier*, alors qu'ils étaient jusque-là cantonnés aux rubriques locales. Les Ligueurs, quant à eux, ne bénéficient plus du même effet de surprise qu'à leurs débuts. Désormais, les ouvriers qui travaillent le samedi après-midi, souvent membres du syndicat chrétien-social, ne se laissent plus faire et défendent leur gagne-pain. C'est dans ce contexte brûlant qu'éclate l'affaire de Versoix, qui peut servir de paradigme pour l'ensemble des conflits ayant impliqué la Ligue.

Se trouvant en sous-effectif, les gars de la L.A.B. doivent battre en retraite lors d'un contrôle d'un chantier à Versoix, en-dehors de la ville de Genève³⁹. Cette débâcle resserre les rangs anarcho-syndicalistes et Baumgartner lance un virulent appel à la vengeance dans les colonnes de *L'Ouvrier*⁴⁰, pour le samedi qui suit. C'est ainsi une soixantaine de militants qui se rendent à Versoix sur ce chantier de l'entreprise Sciora, après avoir participé à une assemblée d'urgence. Par mesure préventive, le chantier est vide de tout travailleur, excepté un jardinier âgé. S'ensuit un épisode obscur dans lequel ce jardinier se retrouve au sol. La presse bourgeoise relatera les faits en évoquant une agression infâme⁴¹. Les gars de la L.A.B. invoqueront un simple malaise⁴². Impossible de démêler le vrai du faux, mais le procès qui suit acquittera les quatorze inculpés, tous membres de la F.O.B.B⁴³.

L'incident de Versoix encourage la Ligue à augmenter ses forces lors des tournées de contrôles. Eugène Prono se souvient : « Après [Versoix], on allait plus à un, deux ou trois, on allait tout de suite encadrés, on savait où on allait – et on cassait⁴⁴. » La Ligue se radicalise. En novembre 1930, elle prend deux décisions aussi explicites que menaçantes :

Tout ouvrier pris sur un chantier le samedi après-midi sera considéré comme kroumir et traité comme tel. Tout travail exécuté le samedi après-midi par des kroumirs sera démoli⁴⁵.

Cette recrudescence d'incidents lors des tournées du samedi après-midi ne se tarit pas. Au contraire, elle se poursuit de plus belle, avec de nombreuses arrestations, procès, voies de fait, condamnations. Baumgartner, chef de la L.A.B., est par exemple condamné à dix jours

³⁹ Les dix militants auraient rencontré l'opposition « de calabrais fascistes », et une bagarre éclate à « coups de pelles et de pioches ». *L'Ouvrier*, 29 octobre 30.

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ « Les odieux exploits des communistes – Ils laissent sur le terrain un innocent plus mort que vif », *Journal de Genève*, 2 novembre 1930.

⁴² *L'Ouvrier*, 5 octobre 1930.

⁴³ *Le Travail*, 15 janvier 1931. Étaient accusés de violation de domicile et d'atteinte à la liberté du travail : Lucien Tronchet, Gaudenzio Vanzetti (1906, ébéniste, Italie), Célestin Vanzetti (1909, peintre, Italie), Walter Spring (1896, ébéniste, Berne), Christian Trachsel (1902, maçon, Berne), Jean Segesmann (1883, sculpteur, Genève), Laurent Chervaz (1900, manœuvre, Valais), Maurice Weissbraun (1900, manœuvre, Fribourg), Robert Waldwogel (1887, charpentier, Schaffhouse), Eugène Pernod (1878, manœuvre, France), Jules Collomb (1876, serrurier, Neuchâtel), Louis Huissoud (1902, ébéniste, Genève), Maurice Weissbaum (1900, manœuvre, Fribourg), G. Baumgartner. Ce dernier est de plus accusé de voies de fait sur un contremaître.

⁴⁴ *André Bösigler, Eugène Prono et la Ligue d'Action du Bâtiment, op. cit.*, p.3.

⁴⁵ TRONCHET Lucien, « La valeur des conventions », *L'Ouvrier*, 12 novembre 1930 (article en « une »).

de prison, suite à l'affaire du Stand, où des coups ont été portés contre les forces de l'ordre⁴⁶. Mais c'est l'affaire de Versoix qui monopolise l'attention et cristallise les appétits entre une presse bourgeoise qui entend stopper un mouvement qu'elle juge révolutionnaire et un mouvement ouvrier vindicatif. En décembre 1930, l'affaire de la gare de Cornavin s'ajoute à cette effervescence. Elle sera jugée durant la même session que celle du procès de l'incident de Versoix. Les événements de Cornavin concernent une intervention ouvrière sur le chantier de la nouvelle gare, qui avait tourné à l'émeute et à l'empoignade entre forces de l'ordre et militants syndicalistes. Le compte-rendu qu'en donne le *Journal de Genève*, l'organe officieux du Parti démocrate, est éloquent sur la réaction d'exaspération provoquée par la Ligue à l'intérieur de la majorité politique bourgeoise :

C'est un nouveau scandale grave : jusqu'à quand cette bande d'énergumènes pourra-t-elle impunément VIOLER LA PROPRIÉTÉ – en l'espèce la propriété de la confédération – et ATTENTER A LA LIBERTÉ DU TRAVAIL garanti par les lois ? [...] il est temps qu'on en finisse, au moyen de sanctions très sévères, avec cette bande d'agitateurs d'extrême gauche⁴⁷.

De son côté, le quotidien socialiste *Le Travail* affiche son entière sympathie à l'égard de l'action de la Ligue. Il ouvre d'ailleurs ses colonnes à l'un de ses meneurs, « H.P. », probablement Henri Perey, pour défendre la manifestation⁴⁸. La L.A.B. fait même parler d'elle outre-Sarine, puisqu'un article de la *Neue Zürcher Zeitung* lui est consacré⁴⁹.

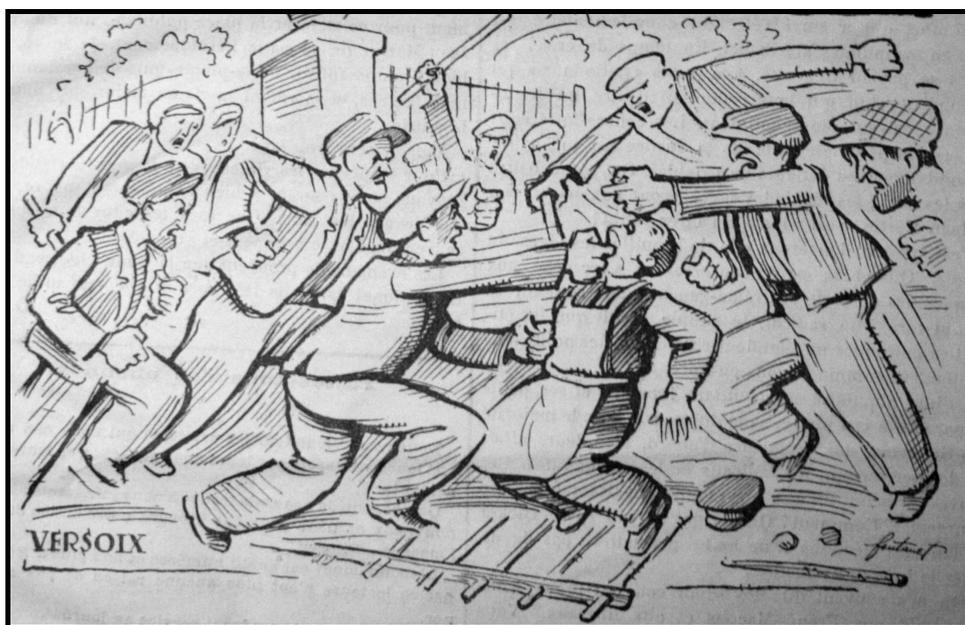


Fig. II. Première page du *Pilori* du 24 janvier 1931, caricature de Noël Fontanet (détail).

Au début de l'année 1931, c'est donc un double procès qui attend les « gars de la L.A.B. », eux qui sont déjà passés huit fois devant le juge au cours des deux années précédentes. La

⁴⁶ *L'Ouvrier*, 19 novembre 1930.

⁴⁷ *Journal de Genève*, 23 novembre 1930. Classé dans ASIB, Classeur 142.

⁴⁸ « Une action nécessaire – les gars du bâtiment vont la continuer », *Le Travail*, 27 novembre 1930.

⁴⁹ *NZZ*, 3 décembre 1930. Classé dans AF, E4320(B) – Tronchet Lucien (1922-57), 1975/40, Bd. 39, C.8.335.

F.O.B.B. saisit l'occasion pour affirmer son unité. Elle prépare minutieusement ce procès et entend peser de tout son poids sur les délibérés. Premièrement, une grève générale de protestation est annoncée pour le jour suivant le procès⁵⁰. Cette grève entend « protester contre les poursuites judiciaires intentées aux militants de la F.O.B.B., faire appliquer les conventions, protester contre l'attitude partielle du gouvernement⁵¹. » Manifestation de soutien organisé par l'ensemble de la section, le mouvement montrera à quel point le syndicat de la construction se solidarise de l'action entreprise par les militants de la Ligue. A fortiori, des « guides » L.A.B. sont désignés pour la journée de grève. Ils sont « tenus de se tenir en relation constante avec le Comité de grève générale et le Chef de la L.A.B.⁵² », au moyen d'estafettes. Une véritable organisation de combat, quadrillage du terrain économique compris, se met en place pour le jour suivant le procès.

La grève générale, l'une des réalisations les plus abouties de la doctrine d'action directe, est ainsi utilisée sous les hospices de la Ligue d'Action. La menace fait trembler la droite, spécialement les rangs corporatistes. Un article du *Courrier*, signé par Berra, s'indigne devant « l'œuvre révolutionnaire » de la F.O.B.B. :

Tronchet n'a-t-il pas affirmé que cette grève générale était une école en vue d'apprendre la mise en scène finale : celle de la disparition de tout le patronat⁵³ !

Un tract chrétien-social invite ses membres à aller au travail le jour de la grève, tout en quittant les lieux sans opposition si des incidents se présentent. A l'approche du procès-fleuve, la F.O.B.B. engage une intense propagande pour montrer à l'opinion publique que la Ligue ne fait finalement que répondre à une première injustice engendrée par le camp patronal⁵⁴. Un mémoire rappelant cette argumentation aurait également été fourni aux jurés peu avant le début du procès⁵⁵.

Le procès de janvier 1931 est paradigmatique, puisqu'il pose l'épineuse question de l'atteinte à la liberté du travail et de la violation de la propriété. Il révèle aussi la scrupuleuse organisation du terrain préparée par le syndicat F.O.B.B., particulièrement par son intense propagande écrite. Au tribunal aussi, le public jouera son rôle de pression : « le président interrompt le hargneux Tronchet, que la foule acclame à tous moments par des cris, applaudissements, voire même des vociférations⁵⁶ », relate un *Courrier de Genève* atterré.

⁵⁰ « Syndiqués, partout, au chantier, à l'atelier, faites de l'agitation, discutez avec les travailleurs non encore organisés. » *L'Ouvrier*, 1^{er} janvier 1931.

⁵¹ Communiqué F.O.B.B. inséré dans le *Travail*, 12 janvier 1931. Classé dans ALT, T.5.

⁵² ALT, T.5. Le mandat se présente sous la forme d'un dépliant, avec une partie à déchirer et une partie à compléter par le « guide » L.A.B. Il y est précisé : « Les guides L.A.B pour la bonne marche du mouvement seront exacts aux horaires et exécuterons au plus près de leur conscience et selon les possibilités, les directives que leur fera parvenir le C.G.G. [comité de la grève générale]. »

⁵³ *Le Courrier de Genève*, 17 janvier 1931.

⁵⁴ Voir le numéro spécial de *L'Ouvrier*, 14 janvier 1931.

⁵⁵ Suite à une information publiée par le *Citoyen*, reprise par *L'Ouvrier*, 21 janvier 1931.

⁵⁶ *Le Courrier de Genève*, 15 janvier 1931.

L'affaire de Versoix permet également de souligner le soutien apporté par l'U.S.C.G. et le parti socialiste au combat mené par la Ligue. Les socialistes Charles Burklin, président du Grand Conseil, Nicole, Rosselet et Naine font notamment partie des témoins à décharge. Quant aux inculpés, trois sont défendus par maître Vincent, confirmant leur appartenance à la mouvance communiste. Le procès permet finalement de palper un affolement du poulx bourgeois depuis l'apparition de la L.A.B. A la suite de l'acquittement des quatorze inculpés, le *Journal de Genève* reproduit un article d'Eugène Fabre, du quotidien philo-fasciste *La Suisse*, prouvant du même coup l'unanimité de l'effroi bourgeois :

Le verdict d'hier dit à tous ceux qui seraient tenté, sous prétexte de droit syndical, de se livrer à l'agitation : « vous pouvez entrer partout, enfoncer portes et portails sans violer le domicile et s'il y a quelqu'un sur votre route, à cinquante vous pouvez le rouer de coups »⁵⁷.

Les militants L.A.B. n'auraient pas demandé meilleure reconnaissance de leur action directe. Suite au verdict, l'acquittement est accueilli comme une « victoire morale⁵⁸ » par Tronchet, alors que Clovis Pignat annonce désormais la reconnaissance du « droit de contrôle ouvrier sur les chantiers⁵⁹. » Dans le *Réveil*, Bertoni se félicitait déjà des résultats obtenus par la Ligue : « leur méthode, appliquée à nous défendre contre toutes les formes d'exploitation, pourrait aboutir à d'autres résultats que ceux acquis jusqu'ici par les bulletins de vote et les différents conseils⁶⁰. » A droite, l'incompréhension est totale après le procès. La pilule est spécialement difficile à avaler pour l'extrême-droite : son organe *Le Piloni* intronise les Ligueurs « nouveaux maîtres de la République⁶¹ » et prévient la population d'une Genève qui se scinde de plus en plus en deux factions rivales : « notre pays est dans une situation semblable à celle de l'Italie avant le fascisme. [...] On va se battre dans les rues ; les fusillades succéderont aux bagarres... » Il ne croyait pas si bien dire.

5.3. Le succès d'une lutte ciblée

La décision d'acquittement constitue un basculement important dans l'histoire de la Ligue, reconnaissant de fait que la commission de contrôle se rendant sur le chantier Sciora n'avait pas violé la loi défendant la propriété privée. La plus belle démonstration du succès ouvrier obtenu est fournie par le camp patronal. *L'Entreprise*, l'organe du bâtiment et des travaux publics, annonce en titre « le triomphe de l'action directe à Genève⁶² », relativement à la

⁵⁷ J.M., « Un verdict illogique », *Journal de Genève*, 17 janvier 1931. Classé dans ALT, T.5.

⁵⁸ TRONCHET Lucien, *Le Réveil*, 24 janvier 1931. « une fois de plus se vérifie la justesse de la conception anarchiste, qui veut non pas centraliser un mouvement en quelques chefs, mais au contraire étendre les responsabilités [...]. »

⁵⁹ Numéro spécial, *L'Ouvrier*, 21 janvier 1931.

⁶⁰ *Le Réveil*, 10 janvier 1931.

⁶¹ « Pour empêcher la guerre civile », *Le Piloni*, 24 janvier 1931. Classé dans ALT, T.5. « Nous sommes en pleine révolution. [...] A Versoix, les nouveaux maîtres de la République ont pénétré chez autrui et assommé le gardien pour faire respecter les droits des travailleurs. Le jury vient de les acquitter. [...] »

⁶² *L'Entreprise*, 17 janvier 1931. Classé dans ALT, T.5.

grève générale de vingt-quatre heures décidée. Il rappelle que le « syndicat rouge [y est la] citadelle des éléments les plus extrémistes et les plus violents⁶³ » et que la Ligue d'Action est une véritable « garde rouge⁶⁴ ». Le journal patronal tonne contre la « mansuétude des autorités⁶⁵ », qui aurait encouragé les débordements ouvriers.

Mais ni le « chambard » décrié, ni les voies de fait commis par la Ligue ne faiblissent, au contraire. L'été 1931 devait être particulièrement propice à l'action directe violente : deux affaires éclatent coup sur coup. Un mécanicien est pris à parti par une dizaine d'ouvriers de la Ligue et agressé, si l'on se fie au *Courrier* chrétien-social⁶⁶. Puis, l'affaire de la rue du Commerce fait les gros titres : la Ligue s'en prend à des ouvriers travaillant pour les magasins Georg en-dehors des heures règlementaires. Cette fois-ci, des amendes et des peines de prison sont établies pour une dizaine d'ouvriers⁶⁷.

Les méthodes de la Ligue d'Action semblent avoir fait leur preuve et les sabotages augmentent, sans qu'une condamnation uniforme ne s'abatte sur l'ensemble de la formation. De plus, le samedi après-midi libre est désormais respecté dans la grande majorité des cas. En avril 1931 déjà, *L'Ouvrier* notait :

Depuis quelques temps, notre L.A.B. s'est reposée sur ses lauriers. Cela provient simplement du fait qu'elle n'avait plus rien à faire, d'autant plus que les discussions se déroulaient devant l'office de conciliation. [...] Aujourd'hui, nous pouvons dire que le samedi après-midi libre est intégralement appliqué, mais ce sont les horaires qui sont menacés⁶⁸.

La Ligue ne s'est pas arrêtée à la conquête du samedi après-midi libre. Elle comptait bien faire respecter intégralement l'horaire hebdomadaire de travail fixé par la convention de travail, ainsi que d'autres « menus » avantages. Par exemple, elle intervient sur un chantier durant la semaine pour faire cesser le travail, car le patron cherchait à récupérer le temps passé à la pause casse-croûte⁶⁹.

Même si les contrôles de chantier se poursuivent dans les années trente, même si la vigilance de la Ligue ne disparaît jamais complètement quant au respect des conventions, son action va progressivement se diluer et devenir marginale pour le syndicat de la construction. La Ligue est d'un côté « victime » de son propre succès puisque les contrôles hebdomadaires soutenus

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ *Ibid.* Notons l'amalgame entre la formation anarcho-syndicaliste et la Garde Rouge communiste, créée en 1927.

⁶⁵ *Ibid.* « D'aucuns trouveront même que [la chambre syndicale des entrepreneurs de maçonnerie du canton] a fait preuve de trop de patience à l'égard d'énergumènes, dont le 'chambard' et le dressage d'une 'troupe d'assaut' sont les buts. »

⁶⁶ *Le Courrier de Genève*, 22 mai 1931.

⁶⁷ *La Tribune de Genève*, 9 juillet 1931. Il s'agit de de Paul Mégevand (manœuvre, Genève) et Lucien Tronchet pour injures et outrages, Philippe Kopjar (menuisier, Genève), pour rixe et bataille, Emile Staempfli (tapissier, Genève), Robert Chauvy (monteur, Vaud), Adrien Jordan (manœuvre, Valais), Hector Gay (peintre, Valais) et Emile Senn (ébéniste, Soleure) pour refus de circuler, Marcel Ansermet (manœuvre, Vaud), pour tapage et Ernest Jaggi (maçon, Genève) pour outrages.

⁶⁸ *L'Ouvrier*, 1^{er} avril 1931.

⁶⁹ *L'Ouvrier*, 29 avril 1931. Le droit au casse-croûte sera considéré comme conquis par le syndicat en juillet 1931. Voir *L'Ouvrier*, 1^{er} juillet 1931.

ne se justifient plus. Pour preuve, un bilan extrêmement flatteur des interventions estampillées L.A.B. peut être tiré par Lucien Tronchet pour 1932 :

La ligue d'action du bâtiment a été décriée ; née d'un besoin de justice et de défense, elle a disparu après avoir accompli sa tâche ; mais l'esprit de résistance subsiste, que patrons et chrétiens-sociaux le sachent bien⁷⁰.

Mais ce succès local ne peut occulter le fait que le temps béni du syndicalisme à l'échelon suisse prend fin avec les premières lueurs de crise économique généralisée. Le monde bascule dans une nouvelle constellation et la Ligue doit s'adapter, en passant à une optique bien plus défensive. Ce repli s'accompagne d'une nouvelle approche des autorités judiciaires à l'égard de la L.A.B. La justice genevoise, sous l'impulsion du juge Yung arrivé en 1932⁷¹, alourdit les peines financières infligées à la Ligue. Lors de l'affaire Décosterd par exemple, la F.O.B.B. doit payer une caution de près de 1'000 francs suite à une triple arrestation⁷².

En résumé, il est raisonnable de fixer approximativement au milieu de l'année 1932 la dissolution de la première mouture de la Ligue, celle qui effectuait des tournées de contrôle systématisées. Souvent identiques, les récits de « chasse aux kroumirs » présents dans *L'Ouvrier* s'estompent peu à peu. Cette période de dissolution concorde avec les souvenirs d'André Bösiger, l'un des militants les plus en vue de la L.A.B. L'anarchiste prétend avoir réussi avec la Ligue à faire respecter les contrats de travail « au doigt et à l'œil⁷³ » en quatre ou cinq années. Les événements méritent un récit plus nuancé. Il n'empêche : l'ancien militant avait la mémoire des dates. De même en 1942, alors que Lucien Tronchet publie un mémoire de célébration pour le vingtième anniversaire de la F.O.B.B., il rappelle que, dès 1933, la L.A.B. n'avait plus grand-chose à faire dans les métiers des travaux publics, et de la maçonnerie et que son action de lobbyiste avait fait ses preuves⁷⁴.

Le succès obtenu par la Ligue sur les chantiers explique en partie sa progressive disparition. Mais une autre causalité doit éclairer la mutation et la réorientation que la Ligue va prendre à partir de 1932. Alors qu'à ses débuts la Ligue était portée par une conjoncture économique favorable, la Grande Dépression remet ses fondements en question. En septembre 1931 déjà, la L.A.B. s'attend à un déplacement de son action, dans un monde qui s'annonce menaçant

⁷⁰ *L'Ouvrier*, 31 mai 1933. Alors qu'il s'engage désormais totalement dans la polémique avec le corporatisme chrétien-social, Tronchet rappelle les victoires obtenues grâce à la Ligue. Dans cet article, Tronchet entendait justifier l'augmentation des cotisations de son syndicat, décriée par les chrétiens-sociaux...

⁷¹ *L'Ouvrier*, 27 juillet 1932. La F.O.B.B. attaque le juge « conservateur » Yung dans une lettre ouverte, notamment son « éducation aristocratique », qui lui aurait « mis des œillères. »

⁷² *L'Ouvrier*, 8 juin 1932. Dix Ligueurs étaient intervenus contre un parquetier, l'agressant, s'efforçant « de rayer de leurs souliers ferrés le plancher. Toutes les explications de M. Decosterd furent inutiles pour apaiser la fureur des assaillants. 'Tu as des vêtements trop sales pour être propriétaire, tu es un jaune, un kroumir' lui dirent [les Ligueurs]. Puis ils ajoutèrent : 'Nicole, on s'en f... nous sommes la bande à Tronchet... !' » *Le Journal de Genève*, 28 mai 1932.

⁷³ André Bösiger, *Eugène Prono et la Ligue d'Action du Bâtiment*, op.cit., p.2.

⁷⁴ ASIB, Classeur 88, Correspondance 1942, TRONCHET Lucien, *Les batailles syndicalistes des Bâisseurs à Genève*, op. cit. « La L.A.B. eut encore beaucoup à faire, mais à vrai dire surtout dans les métiers autres que celui de la maçonnerie et des travaux publics. »

pour les forces ouvrières : « Vu la crise de chômage et le danger du fascisme, nous devons tous nous aligner au combat contre ces tristes fléaux⁷⁵ » prévient *L'Ouvrier*. Ces deux pôles, la lutte contre le chômage et l'antifascisme, accompagneront le développement de la Ligue dans la première moitié des années trente, annonçant la substitution d'une lutte, celle pour le respect des conventions, par une autre de portée plus générale, plus « politisée ». Les actions directes sortiront en quelque sorte du chantier pour s'étendre aux rues et à l'ensemble du « prolétariat », avec un accent particulier porté à la protection des chômeurs.

VI. La L.A.B. ou l'action directe au quotidien

Avant d'aborder la mutation opérée à partir de 1932, il semble judicieux de s'intéresser au contenu propre de cette Ligue « première mouture ». Entre quatre années, la L.A.B. a connu un fonctionnement suffisamment stable pour permettre une étude transversale de ses structures, de ses membres et de son imaginaire.

6.1. Structures et fonctionnement interne

Quelle était la nature et les fonctions de la Ligue d'Action ? Sa mission première consistait à faire respecter par la force, mais pas exclusivement, les conventions signées avec le patronat genevois. L'essence fondamentale de la Ligue était l'action directe par laquelle les militants visitaient les chantiers pour y effectuer des contrôles inopinés. C'est ce qui explique principalement la participation de militants communistes ou socialistes à cette Ligue d'inspiration anarchiste⁷⁶ : l'action directe était un moyen payant d'avancée ouvrière, dans un contexte où la Centrale zurichoise rechignait le plus souvent à soutenir financièrement les grèves engagées. Jalouse de son autonomie, la Ligue était un instrument de lutte parallèle à l'action politique. Contrairement à toute solution participative (socialiste) ou « transitoire » (communiste), l'anarcho-syndicalisme entendait faire régner au-delà de l'ordre démocratique « bourgeois », déclaré inique, l'ordre juste des travailleurs. Son idéal ne se résume pas autrement.

Par qui était formée la Ligue d'Action du Bâtiment ? Schématiquement, une bande d'une trentaine de « copains », parfois plus, souvent beaucoup moins ; des militants aguerris ou en devenir, souvent jeunes, proches de l'idéologie anarchiste, mais pas uniquement ; ils consacraient une grande partie de leur temps libre à l'action syndicale, en dehors de leur

⁷⁵ *L'Ouvrier*, 16 septembre 1931.

⁷⁶ Les témoignages oraux concordent avec les sources : « si on a réussi, c'est parce qu'on acceptait tout le monde, sans distinction d'opinion philosophique, religieuse ou politique » dit Alex Burtin. Le socialiste Charles Pellegrini ajoute : « comme d'autres militants, je ne me reconnais pas sous cette étiquette d'anarcho-syndicaliste. [...] J'admets que dans notre syndicat les anarchistes ont joué un rôle moteur. Ils ont donné l'impulsion à toute une série d'actions qui se sont réalisées ensuite avec la participation des autres militants. » Cités dans WIST (1984), *op. cit.*, p.149.

travail sur les chantiers. A ce noyau de base, très proche du groupe du Réveil, venait se greffer selon les circonstances un nombre plus ou moins grand d'ouvriers syndiqués moins impliqués, mais qui pouvaient « faire le nombre », selon la demande⁷⁷. L'action du chantier de la S.D.N. (septembre 1932) en sera l'exemple le plus révélateur, un demi-millier de grévistes se transformant en une gigantesque « Ligue d'Action » (voir 7.1).

Les comptes-rendus L.A.B. publiés dans *L'Ouvrier* ne mentionnent pratiquement jamais précisément le nombre de participants aux patrouilles. Mais certaines informations émergent marginalement : à ses débuts (octobre 1929 – juin 1930), la L.A.B. compte une cinquantaine d'hommes. Mais, dès l'été 1930, les rédacteurs commencent à se plaindre d'un manque d'engagement. Une même critique revient de semaine en semaine : ce sont toujours « les mêmes dévoués qui sont sur la brèche⁷⁸ », la « même phalange de conscients⁷⁹ ». Des tournées sont parfois effectuées avec seulement sept ou huit ligueurs⁸⁰. Ce qui oblige le responsable du moment, Gottfried Baumgartner, à tirer la sonnette d'alarme. Il estime que le groupe de cinquante militants qui, au meilleur des cas, fait fonctionner les deux brigades (piétonnes et cyclistes) est juste suffisant. *L'Ouvrier* publie alors le nom des groupes « qui se fichent de la L.A.B. comme de leur première chemise⁸¹. » Il est probable que les critiques négatives de manque d'engagement aient été portées plus facilement à la tribune syndicale. Malgré tout, la Ligue d'Action a connu des effectifs assez modestes. Elle était finalement constituée d'un petit groupe soudé, une « avant-garde ».

Selon Eric Golay, l'archiviste qui s'est occupé du fonds de la F.O.B.B., la L.A.B. avait édité des listes de membres pour cinq secteurs géographiques. Malheureusement, dans le temps imparti à cette recherche, il n'a pas été possible de mettre la main sur ces sources plus que précieuses, conservées dans l'un des deux cents classeurs qui composent ces archives. Ce mémoire doit se contenter d'une reproduction d'une de ses listes, faite par Golay dans la brochure qu'il a consacré à Lucien Tronchet⁸². Cette liste dénombre les membres du secteur St-Jean, quartier central pour le mouvement ouvrier. Vingt-quatre noms s'y trouvent, pour ce qui pourrait être un document de 1932. Une extrapolation serait délicate, mais il est probable

⁷⁷ André Bösiger, le militant L.A.B. qui a laissé le plus grand témoignage écrit après celui de Lucien Tronchet, estime en général le « noyau dur » des militants à une trentaine, alors qu'au maximum 150 personnes prendront part aux actions les plus spectaculaires, surtout celles qui auront trait aux expulsions et aux saisies. Voir BÖSIGER (1992), *op. cit.*, pp.31-33.

⁷⁸ *L'Ouvrier*, 18 juin 1930.

⁷⁹ *L'Ouvrier*, 9 juillet 1930. On retrouve la même idée dans le *Rapport annuel* de 1931 : « il aurait fallu que tous les membres et non pas seulement quelques militants soient sur la brèche, jour après jour. » ASIB, Classeur 143.

⁸⁰ *L'Ouvrier*, 13 août 1930, 22 octobre 1930.

⁸¹ Il s'agit des menuisiers, ramoneurs, parqueteurs, vitriers, stucateurs, tailleurs de pierre, sculpteurs-mouleurs, carreleurs, alors que les ferblantiers-plombiers, ébénistes et charpentiers n'envoient qu'un délégué à la L.A.B. Voir BAUMGARTNER G., « Avis aux groupes récalcitrants », *L'Ouvrier*, 10 septembre 1930.

⁸² *Confrontations*, *op. cit.*, verso de la page de couverture.

que les autres listes aient comporté moins de noms, du fait de leur position plus excentrée. Cette hypothèse serait en adéquation avec les informations chiffrées tirées de *L'Ouvrier*.

ANNEXE VI

Effectifs de la L.A.B. mentionnés par *L'Ouvrier*

Date	Nombre
30 janvier 1929	64
18 juin 1929	50
9 juillet 1930	20 [environ]
13 août 1930	7
27 août 1930	50 [environ]
8 octobre 1930	[sous-effectif]
22 octobre 1930	8
1 ^{er} janvier 1931	20 [environ]

Une explication à ce « noyau dur » relativement restreint de ligueurs tient sûrement à l'engagement demandé par la Ligue. Les militants de première ligne, déjà membres du syndicat, devaient être à même de consacrer une grande partie de leur temps libre (forcément bref) à l'action directe. Pour ces individus, le syndicalisme n'était pas seulement un moyen d'améliorer leur condition sociale, mais bien une « conception libertaire de l'existence », « une éthique » pour paraphraser Jacques Julliard⁸³. Le syndicat pensé par l'anarchisme était un tout, qui devait englober aussi bien les conditions matérielles d'existence que ses aspects de socialisation, comme le montre l'emploi identitaire du terme de « copain⁸⁴ ». On comprend comment certains militants ont vécu par et au travers du syndicalisme d'action directe. L'engagement a pu prendre pour ces hommes la forme d'un véritable « sacerdoce⁸⁵ ». Mais le contraire pouvait également être vrai : de nombreux chômeurs, venus renforcer la Ligue, ont dû la vivre comme l'un des vecteurs leur permettant de « tenir ». Les convocations L.A.B. mettaient d'ailleurs un point d'honneur à rassembler les sans-emploi⁸⁶.

Sur le terrain, l'organisation était méticuleuse et ne laissait rien au hasard. Pour les contrôles des chantiers, le territoire de Genève était divisé en différents secteurs, et plusieurs groupes de sept ou huit militants y effectuaient leur tournée, parfois en bicyclette, rarement en moto. Le soir, chaque groupe rendait compte au secrétariat central. Lorsque des échauffourées s'annonçaient, la centrale téléphonique était également prête à engager des renforts⁸⁷. Les ligueurs pouvaient également intervenir les soirs de semaine ou les jours fériés, typiquement

⁸³ JULLIARD, *op. cit.*, p.262.

⁸⁴ Si les communistes avaient adopté la dénomination officielle de « camarade » (tout comme certains sociaux-démocrates), les anarchistes préféraient en général utiliser le terme de « copain ». Cependant, le « camarade » était d'usage courant dans la presse syndicaliste officielle, et s'étendait même au *Réveil anarchiste*.

⁸⁵ Selon l'expression utilisée par Henri Tronchet dans une interview. Voir AHT, 'Anars1', documentation sur le mouvement anarchiste en réponse à une lettre de J.P. Bottinelli en vue d'une publication, s.d.

⁸⁶ Un exemple : *L'Ouvrier*, 12 février 1930.

⁸⁷ Voir le témoignage de Fernand Fellay, in WIST (1984), *op. cit.*, p.98. Voir aussi BÖSINGER (1992), *op. cit.*, pp.34-35.

lors des festivités ouvrières du 1^{er} mai. Mais le samedi après-midi restait leur moment de rencontre traditionnel. Des plans étaient mis au point pour distraire et semer la surveillance policière, très présente⁸⁸.

Les réunions avaient traditionnellement lieu le jeudi soir, au local du Faubourg⁸⁹. Exemple unique, un ordre du jour de la Ligue est accessible grâce à sa publication dans la rubrique genevoise de *L'Ouvrier*, par Lucien Tronchet :

1/ communications 2/ réorganisation de la L.A.B. a) formation de plusieurs équipes alternées b) l'aide de la L.A.B. à tous les groupes c) lutte contre les heures supplémentaires d) service de renseignements 3/ proposition définitive d'un guide pour la L.A.B. 4/ divers⁹⁰.

Les convocations étaient lancées directement dans les comptes-rendus hebdomadaires publiés par *L'Ouvrier*. La L.A.B. n'avait par conséquent pas vraiment peur d'apparaître au grand jour. Un exemple standard nous est donné dans l'article du président Gustave Berger, le 20 août 1930 :

ANNEXE VII

Convocation de la L.A.B., août 1930

Camarades, je vous invite au safari du samedi – pas le même que celui que les millionnaires se paient pour satisfaire leur snobisme et leur sadisme... Mon safari est beaucoup plus utile : c'est la chasse aux kroumirs qui, chaque samedi et dimanche, violent les règles de la convention collective, si durement acquises. Pour un peu d'argent, ils trahissent leurs camarades de travail qui, eux, sont conscients de l'effort fourni par les syndicats. Ainsi, ensemble, nous allons faire notre safari, et entrer dans la jungle des mauvais patrons et de leurs complices. Il n'y aura pas de mise à mort, mais des sanctions de la commission professionnelle paritaire, qui a quelques raisons d'être intraitable. Donc, camarades, tous les samedis, à quatorze heures, rendez-vous au secrétariat F.O.B.B., pour la chasse aux kroumirs. Notre camarade Marcel Junod se fera un plaisir de nous désigner notre champ d'activité.

Source : BERGER Gustave, « Le billet du président », *L'Ouvrier*, 20 août 1930.

Dès août 1930 justement, la Ligue se dote de ce qu'elle appelle un « guide », fait assez étonnant quand on pense à la haine anarchiste de toute hiérarchisation et à la connotation fasciste du terme. Peut-être l'installation provisoire d'un « guide » relevait-il d'une tentative communiste de mainmise sur la L.A.B. ? Si Lebet et Tronchet signent les premiers articles consacrés à la Ligue, Marcel Collomb en est le premier responsable (mai 1929), avant que le premier « guide », Gottfried Baumgartner, ne soit institué (juin 1930). Mais des dissensions internes surgissent, notamment sur l'appartenance possible de Baumgartner à la section communiste⁹¹ ; celui-ci doit laisser, semble-t-il, sa place assez rapidement à Henri Perey. Par

⁸⁸ « Ce plan est celui de la dislocation des policiers par la création de plusieurs groupes cyclistes conduits par des camarades [...] ayant le cœur à la bonne place. » COLLOMB Marcel, *L'Ouvrier*, 11 décembre 1929.

Eugène Prono se rappelle également avoir mené ses « anges-gardiens » sur de fausses pistes, pendant que les actions se déroulaient. Voir André Bösigger, *Eugène Prono, op. cit.*, p.4.

⁸⁹ *L'Ouvrier*, 2 juillet 1930. La réunion durait de 20 à 21 heures, « courtes, pas tardives et bien fréquentées. »

⁹⁰ *L'Ouvrier*, 6 août 1930.

⁹¹ *L'Ouvrier*, 13 août 1930 : « La présidence de la Ligue fut débattue avec animosité contre le soussigné [Baumgartner]. Notre sortie du 9 août en souffrit beaucoup par les rangs clairsemés de notre brigade. Jamais, nous ne fîmes si peu nombreux. » Baumgartner explique qu'il faut de la discipline pour faire plier le patronat, ce qui a entraîné de nombreuses plaintes de militants auprès de Lucien Tronchet. L'appartenance communiste de Baumgartner pourrait être tirée du rapport F.O.B.B. de 1931 : Baumgartner est exclu pour attitude calomniatrice.

la suite, les meneurs sont moins facilement identifiables et différentes plumes se succèdent pour rendre compte des tournées de la L.A.B.

ANNEXE VIII

Rédacteurs des comptes-rendus L.A.B.

mars 1929 :	Lucien Tronchet
mai 1929 :	Marcel Collomb
juin 1930 :	Gottfried Baumgartner [1 ^{er} « guide »]
juillet 1930 :	H.P. [sûrement Henri Perey]
août 1930 :	Gustave Berger
octobre 1930 :	Trachsel
avril 31 :	Robert Mégevand
mai 31 :	M.Favre
mai 1932 :	Léonce Meizoz
août 1934 :	L.H. [probablement Louis Huissoud, membre de l'O.S.R.]
avril 1935 :	Ricquet
juin 1935 :	Fernand Fellay

Source : *L'Ouvrier*

En quelques années d'existence, les « guides » ou chefs de la Ligue ont constamment changés. Cela s'explique probablement par une volonté d'organisation la moins verticale possible et par le danger pour un meneur d'être trop exposé. Dans tous les cas, l'hyperactif Lucien Tronchet n'est jamais bien loin et, s'il n'endosse pas officiellement la tête du mouvement, il l'occupe dans les faits. Les principaux écrits, la propagande, les actions sont marquées de son sceau. L'exemple de la création des Jeunesses libertaires en octobre 1932 le confirme. Un rapport de police note à cette occasion que « pour ne pas mettre Tronchet trop en évidence dans tout ce qui se fait et se prépare, il est question de confier la direction de la 'jeunesse libertaire', soit à Cornu, soit à Maillard⁹². » L'omnipotence de Tronchet a pu faire dire à certains que l'anarchiste avait tout d'un « petit caporal⁹³ », d'un « caïd⁹⁴ ». « Il était très personnel Lucien. Il n'y a que lui qui comptait » rapporte Mario Sacchi lors d'une interview accordée à Christiane Wist⁹⁵. Il explique également que Gustave Berger et Fernand Fellay faisaient office de gardes du corps personnels. Ce témoignage a pu être affecté par le temps et par l'évolution personnelle de Tronchet. Il garde malgré tout une certaine valeur explicative.

« La lutte des tendances n'épargna, hélas, pas non plus notre section » écrit Tronchet à ce sujet. Voir ASIB, Classeur 164, *Rapport 1931*. Voir aussi 8.4 (*infra*).

⁹² AF, E4320(B), E4320(B) – Tronchet Lucien (1922-57), 1975/40, Bd. 39, C.8.335, 1er octobre 1932: « sous l'impulsion de T[ronchet], les anarchistes s'efforcent d'attirer à eux des jeunes gens dans le but de développer leur activité et de grouper une phalange apte à prendre la tête des démonstrations et des manifestations sur la voie publique dont l'organisation paraît être envisagée. Tronchet a de l'argent (tout au moins quelques centaines de francs) pour faire les installations et les achats nécessaires. On ne connaît pas la provenance de cette somme. » Voir aussi AF, E21 – Tronchet Lucien, 1936, IN 8763 : « Cornu Auguste : 3.10.1932, Leitung der neugegründeten Jeunesses libertaires, mit Maillard. »

⁹³ AHT, 'Anars 1'. « J'avais des copains qui appelaient Lucien le petit caporal ; mais dans l'action, c'était... »

⁹⁴ CdT, Manuscrits des interviews de Christiane Wist, témoignage de Mario Sacchi.

⁹⁵ *Ibid.*

Arrivé plus tard au groupe anarchiste, Henri Tronchet occupera également une place décisive au sein de la Ligue d'Action « deuxième mouture », celle qui se développe à partir de 1933. Le frère cadet de Lucien se souvient que le terrain était minutieusement quadrillé et les hommes chauffés à blanc avant les actions. « Il faut maintenir les gens en permanence en situation de..., ce qui faisait que le jour où on avait besoin de donner un petit coup de semonce, [...] ils y allaient, vous comprenez, [...] c'était presque au doigt et à l'œil⁹⁶. » Même en retrait, Luigi Bertoni laissait planer son ombre et son aura sur la Ligue d'Action. « Bertoni me disait toujours, faites des bêtises, mais faites quelque chose », raconte Henri Tronchet⁹⁷.

Les mouvements de la Ligue s'effectuaient en général en deux temps : l'entrepreneur était d'abord averti qu'il violait la convention. Une nouvelle infraction et c'était la « mise à sac du chantier et le saccage du travail accompli hors des heures », comme l'écrit Bösigger dans ses mémoires⁹⁸. La Ligue était en quelque sorte le *bras armé* des ouvriers de la F.O.B.B. genevoise, une menace constante qui planait en parallèle aux relations codifiées entre patronat et syndicat. Si la violence était l'une des composantes fondamentales de la L.A.B., les meneurs libertaires n'oubliaient jamais de passer par la case négociation. Le jeu, souvent payant, du « bâton et de la carotte » s'installait. Dès que les négociations traînaient, « là, il y avait des actions directes qui se faisaient ; ça incitait [les patrons] à aller plus vite⁹⁹ » se souvient Gustave Berger, l'un des Ligueurs les plus actifs. La révolte ouvrière se manifestait par une agressivité sans faille, par une violence cathartique, par des destructions qui pouvaient prendre une forme iconoclaste. « Il ne fallait pas être haineux, mais des fois, on était enragés » retient le même Gustave Berger¹⁰⁰.

La violence ne régnait pas seulement sur les chantiers. Elle était aussi verbale, comme le montre certains articles de *L'Ouvrier* : « contre cette épidémie [de kroumirage], nous avons trouvé le remède, qui est celui de la chaussette à clous appliquée dans le bas des reins¹⁰¹ » ; ou encore : « nous en avons marre. A la trique, nous répondrons par la trique, au nerf de bœuf de même et s'il le faut, au rigolo par le rigolo¹⁰². » Cette brutalité n'était pas une chasse

⁹⁶ AHT, 'Anars 1'. Pour nuancer les propos forcément louangeurs d'Henri Tronchet, précisons que tous les syndiqués n'obéissaient pas aveuglément aux directives anarcho-syndicalistes données. Un bon exemple est fourni par le témoignage du parqueteur Louis Rieben, qui refusait l'idée d'obliger les patrons à payer tous leurs salariés à l'heure. Contrairement à la propagande faite par le comité F.O.B.B., Rieben entendait garder le travail à la tâche, qui permettait aux ouvriers les plus productifs une plus grande entrée d'argent. Témoignage cité dans WIST Christiane, *Ils ont bâti la ville, Genève 1920 – 1940, Ouvriers et artisans racontent*, Genève, Collège du Travail, 1988, p.131.

⁹⁷ AHT, 'Anars 1'.

⁹⁸ BÖSIGER (1992), *op. cit.*, pp.5-6.

⁹⁹ Cité dans WIST (1984), *op. cit.*, p.98.

¹⁰⁰ *Idem.*, p.143.

¹⁰¹ *L'Ouvrier*, 6 novembre 1929. L'auteur glorifie un certain « Boum Boum », peut-être Baumgartner, qui a fait fuir un « gorille armé d'une pelle » par sa seule carrure physique.

¹⁰² *L'Ouvrier*, 3 septembre 1930. Le « rigolo » est synonyme de revolver. Le « guide » G. Baumgartner explique encore qu'il reçoit beaucoup de menaces, et que certains kroumirs l'attendent devant son domicile le soir.

gardée anarchiste : elle se généralisait aussi bien à l'extrême-droite qu'à l'extrême-gauche, influant directement sur les différents « centres » politiques.

6.2. Les différentes techniques d'action directe

Dans de nombreux cas, les interventions de la Ligue se sont conclues par une simple remontrance. Ces interventions-là, pacifiques, n'émergent pas des sources. Par contre, les actions plus musclées sont accessibles, du moins celles qui ont engagé l'entremise de la justice. Pour varier les points de vue, les témoignages oraux sont également révélateurs d'une certaine *praxis*, tout en y mettant la distance critique nécessaire.

Si les techniques d'action directe étaient protéiformes, la Ligue connaissait une nette préférence pour les actes de sabotage. Ceux-ci pouvaient être effectués au grand jour, lors des tournées annoncées, mais aussi revêtir un caractère plus clandestin. Eugène Prono raconte comment ils versaient des bouts de liège dans les tuyauteries, comment les plâtriers-peintres de la maison Rubin gâchaient le plâtre en y ajoutant des grains de foin. De l'herbe apparaissait plus tard sur les murs¹⁰³... Dans le documentaire qui lui est consacré par la T.S.R. en 1979, Lucien Tronchet énumère les différentes tactiques de ce sabotage pernicieux : « le travail au ralenti, la négligence voulue dans l'emploi des matériaux et des machines, l'erreur dans les mensurations, le bradage de l'outillage, la démoralisation dans le travail, etc¹⁰⁴. » Débordant le strict cadre de la Ligue, le travail au ralenti était une technique régulièrement prônée par le syndicat. Une plaquette qu'il édite est éloquente :

Au ralenti, tel est le rythme des pourparlers que les entrepreneurs imposent à la F.O.B.B. Par réplique : au ralenti, tel est le rythme du travail que la F.O.B.B. impose aux entrepreneurs. Ouvrier, vas-y tout... doucement¹⁰⁵.

Difficile à saisir, la tactique du travail au ralenti a tout de même dû avoir un certain effet, préventif, sur le patronat. *L'Ouvrier* a d'ailleurs sorti en mai 1931 une sorte de manuel du parfait petit militant anarcho-syndicaliste : « si le travail au ralenti est impossible, vous détruirez à votre patron pour 50 ct. de matériel par jour¹⁰⁶. » Une liste énumère ensuite sans ciller différentes options : « scier ses plateaux, surdoser son mortier, briser quelques briques¹⁰⁷. »

¹⁰³ André Bösiger, Eugène Prono, *op. cit.*..., p.4.

¹⁰⁴ Entretien avec Lucien Tronchet, après l'émission Destins de la TSR, 7 mai 1979. Reproduit dans *Le Réveil anarchiste*, no2, été 1979.

¹⁰⁵ Reproduite sans date dans WIST (1984), *op. cit.*, pp.96-97. Dans la lutte de l'U.S.S. contre la baisse des salaires en Suisse, des papillons « à petit salaire, petit travail » sont collés sur les chantiers. Gustave Berger ajoute : « là, les patrons, ils ont eu la trouille ! » Cité dans *Idem.*, pp.112-113.

¹⁰⁶ *L'Ouvrier*, 20 mai 1931. Voir aussi TRONCHET Lucien, *Le Réveil*, 2 avril 1932 : « La F.O.B.B. joint son action à celle des chômeurs. Elle engage la lutte pour le premier palier de la semaine de 44 heures. Contre la baisse des salaires, elle a fait savoir aux entrepreneurs que pour un franc de salaire diminué, les patrons subiraient pour deux francs de perte. Pour cela les gars du bâtiment pratiqueront le travail au ralenti et le sabotage. »

¹⁰⁷ *Ibid.*

Lors des tournées de chantier, le sabotage revêtait plus naturellement l'aspect d'une action coup-de-poing. Ainsi, en mai 1932 lors de l'affaire Bertrand, le chantier de l'entreprise Olivet est littéralement mis à sac. Des planches sont arrachées, des échafaudages démolis et une corniche sabotée à coup de pioche. Enfin, l'outillage complet est passé par la fenêtre¹⁰⁸. Si les Ligueurs s'en prenaient au matériel, ils n'oubliaient pas d'imposer leur loi aux ouvriers qui travaillaient en-dehors des conditions-cadres. Toujours concernant l'action du chemin Bertrand, *Le Courrier de Genève* dépeint un ouvrier pris à la gorge par Tronchet, pendant que Jean Segessmann le frappe¹⁰⁹.

Dans son autobiographie, Bösiger glorifie les actions de sabotage commises lors des tournées de chantier, avec une légère touche de mythomanie : deux cents mètres de mur auraient été détruits à l'entreprise Dommartin, pour un total de 30'000 francs de dégâts, déclare-t-il. Il explique aussi avoir mis le feu à une menuiserie, place Claparède¹¹⁰. Même si elles paraissent invraisemblables, il est impossible de confirmer ou d'infirmer ces déclarations. La façon dont Bösiger en parle, par contre, nous renseigne sur la façon dont la Ligue a été perçue, positivement, comme l'une des apogées de sa carrière de militant anarchiste.

Une même glorification de la clandestinité de la Ligue se retrouve dans plusieurs témoignages oraux recueillis par Christiane Wist. Certains virent parfois au récit paramilitaire. Adepte d'un certain romantisme de la lutte, Eugène Prono se souvient : « nos actions, il fallait les faire en douce et entre gars sûrs. Et on avait toujours un alibi¹¹¹. » D'autres actions de type commando ont pu avoir lieu, comme ce déchargement sauvage et nocturne de trois camions au carrefour de la rue de la Prairie, raconté par Pierre S. : « on faisait ça pour que ça leur coûte du fric, pour qu'ensuite, ils hésitent à recommencer¹¹². » Et Fernand Chevalier de renchérir :

Et puis, qu'est-ce que c'était de démolir quelque chose, il n'y avait qu'à le refaire, ça ne portait pas à conséquence, tandis que les conditions de vie qu'on subissait, ça avait des conséquences¹¹³.

Autre tactique d'action directe, le boycott a comparativement eu une importance marginale. Il y a bien différentes « mises à l'index » d'entreprises ne respectant pas la convention¹¹⁴.

¹⁰⁸ « Les vandales du chemin Bertrand », *Le Courrier de Genève*, 21 mai 1932. La maison Olivet, qui ne faisait pas partie du syndicat des entrepreneurs, avait reçu une menace de Lucien Tronchet.

¹⁰⁹ *Ibid.* Voir aussi *Le Journal de Genève*, 29 mai 1932 : « [Les inculpés] nient avoir porté des coups, mais reconnaissent cependant qu'ils ont fait irruption, une trentaine, dans le chantier où travaillaient... trois ouvriers. »

¹¹⁰ BÖSIGER (1992), *op. cit.*, p.36. Le casier judiciaire d'André Bösiger aux Archives fédérales est tout de même long de trois pages. Il est par exemple arrêté pour avoir démolit un échafaudage en compagnie d'Henri Tronchet et Armand Moret en 1935. Voir AF, E4320 (B) 1974/47, band 62, C.4-6., Anarchisten Allgemein., casier judiciaire d'André Bösiger [1956], 28 septembre 1935.

¹¹¹ WIST (1984), *op. cit.*, p.102. Un autre exemple, raconté par Fernand Chevalier : cinquante mètres de mur auraient été abattus, « on travaillait fort » dit-il. *Idem.*, p.100.

¹¹² *Ibid.*

¹¹³ *Idem.*, p.101. Henri Tronchet ne dit pas autre-chose : « c'était barbare, mais c'était aussi barbare de refuser de signer la convention collective [...] Il faut voir d'où venait la provocation. »

Mais le patronat trouvait de toute façon de la main d'œuvre en suffisance. Il était alors plus efficace pour les anarcho-syndicalistes de s'attaquer directement à leurs camarades de chantier, qui refusaient d'appliquer les mots d'ordre de la F.O.B.B. En prélude, *L'Ouvrier* d'avril 1928 publie conjointement à la rubrique des entreprises « à l'interdit », une colonne « au tourniquet » établissant une liste d'ouvriers « kroumirs »¹¹⁵. Seule une classe de travailleurs homogènes pouvait garantir des succès syndicaux à la F.O.B.B., qu'importent les moyens employés par la Ligue. Passons-les maintenant en revue.

6.3. L'encadrement des troupes

Un fait curieux [est] à signaler, c'est que la Ligue d'Action du Bâtiment n'organisait pas [seulement] ses opérations de police contre les patrons coupables de ne pas observer les conventions, mais contre des camarades ouvriers¹¹⁶.

A Genève, le responsable des syndicalistes chrétiens-sociaux Henri Berra¹¹⁷ relève avec justesse la dualité de la L.A.B. : elle opérait à la fois contre les patrons fraudeurs et les ouvriers acceptant de travailler sous leurs ordres. Une forte volonté d'encadrement était présente dans les rangs ligueurs, qui pouvait aller jusqu'à la confrontation physique violente. Plusieurs fois même, c'est Lucien Tronchet qui met la « main à la pâte » et s'en prend aux ouvriers¹¹⁸. Mais l'homogénéisation des ouvriers de la construction passait aussi par des notions d'honneur et de respect. Pour stigmatiser les « kroumirs », la F.O.B.B. utilisait l'espace éditoriale de *L'Ouvrier*. En mai 1929 par exemple, alors que la grève des ébénistes a été déclarée, des photos-portraits de différents ouvriers chrétiens-sociaux, « briseurs de grève », sont publiées, sous le titre : « Ceux qui manquent à la solidarité ouvrière¹¹⁹. » Un certain Muller, habitant 17 rue Tronchin est dénoncé de la façon suivante :

Jeune d'une vingtaine d'années. Souple comme un lézard lorsqu'il s'agit d'éviter un groupe de grévistes. Sous le prétexte d'un hymen proche, il déclare ne pouvoir supporter le manque d'une ou deux quinzaines complètes. Nous examinerons avec bienveillance les arguments du monsieur. Fils d'un chef de service à la Banque Pictet¹²⁰.

¹¹⁴ Comme par exemple le groupe des menuisiers-ébénistes de la F.O.B.B. à l'égard de l'entreprise Verdel, qui applique une baisse de salaires malgré les accords : « La maison est à l'interdit. Aucun ouvrier menuisier ou machiniste n'ira s'embaucher chez ce saboteur. » *Le Travail*, 24 mai 1932.

¹¹⁵ *L'Ouvrier*, 11 avril 1928.

¹¹⁶ BERRA Henri, *Le Courrier de Genève*, 17 janvier 1931. Le secrétaire chrétien-social annonce dans ce même article que ses hommes « rendront coup pour coup » aux assauts de la Ligue.

¹¹⁷ BERRA Henri (1893-1958) : secrétaire de la Fédération genevoise des syndicats chrétiens et corporatifs (1923-1942). Fondateur en 1933 du journal *La Liberté syndicale*, collaborateur du *Courrier de Genève*. Berra représentait le Parti indépendant chrétien-social au Grand Conseil genevois (1931-1939). Avec André Savoy, il participe à la réalisation du modèle corporatiste en particulier à Genève et dans le reste de la Suisse romande. Voir GÖLDI Wolfgang, « Berra Henri », in *DHS*.

¹¹⁸ Par exemple, ALT, T.5, [1931], article sans référence : Lucien Tronchet est jugé pour avoir frappé un ouvrier qui travaillait le 1^{er} mai. Il est libéré au bénéfice du doute.

¹¹⁹ *L'Ouvrier*, 22 mai 1929. Un autre exemple de dénonciation de kroumirage : dans *L'Ouvrier* du 16 janvier 1935, des photos d'ouvriers sont publiées, avec leur adresse et la légende : « méprisez les 'coucou's' »

¹²⁰ *Ibid.*

Le mépris des Ligueurs à l'égard des ouvriers membres du syndicat chrétien-social était énorme. Ils sont perçus comme des « lâches », des « traîtres » à la cause ouvrière¹²¹. Lorsqu'ils se rendent sur les chantiers sous escorte policière, les « kroumirs » doivent subir les quolibets et les moqueries des hommes de la L.A.B., qui les suivent parfois avec des pancartes déshonorantes.¹²² »

La documentation relative au procès Merle (1936-1938), accusant solidairement la F.O.B.B. et Tronchet d'une action de sabotage, revient sur les déroulements des actions antérieures de la Ligue, d'une manière suffisamment explicite :

Or l'expérience a enseigné que des expéditions massives sur les chantiers où travaillent des kroumirs finissent souvent par des dégâts ou des coups. La F.O.B.B. peut soutenir que ces expéditions n'ont lieu qu'à titre de contrôle et pour permettre aux grévistes d'entrer en contact avec les kroumirs, de chercher à les persuader de faire cause commune. [...] il y a lieu de relever le ton des convocations adressées pour une expédition sur un chantier. On y parle de briseurs de grèves contre lesquels il faut lutter, qu'il faut conspuer, [...] on écrit : 'A bas les kroumirs !' ». On augmente le risque de bagarres en convoquant aussi les chômeurs pour faire masse¹²³.

A l'opposé, la section genevoise de la F.O.B.B. se montrait magnanime à l'égard des Ligueurs pris dans les filets de la justice. Alexandre Burtin raconte qu'il signait bien L.A.B. lors de différentes actions directes, mais quand une amende était prononcée, « c'était quand même la section du syndicat F.O.B.B. de Genève qui payait¹²⁴. » Un témoignage confirmé par les sources : lors de l'affaire Descoterd (juin 1932), l'activiste Léonce Meizoz est libéré sous caution, grâce aux 500 francs versés par la caisse syndicale¹²⁵ – une somme importante si on la compare au salaire horaire minimal d'un ouvrier manœuvre dans ces années-là (1,25 franc¹²⁶).

La solidarité du syndicat généraliste était donc grande à l'égard de son « bras armé ». Organe semi-clandestin, la Ligue était plus difficile à saisir pour la justice qu'un syndicat inscrit au Registre du Commerce. Cette ambiguïté a pu expliquer un temps l'attentisme des autorités à l'égard des Ligueurs¹²⁷. Au sujet de cette solidarité, les anarchistes, s'ils ne formaient pas la majorité de la « base », avaient réussi à imposer leur mainmise sur les cadres du syndicalisme F.O.B.B. En conséquence, un certain népotisme a été développé, qui s'explique

¹²¹ Voir par exemple le témoignage d'Henri Tronchet, dans WIST (1984), *op. cit.*, p.102. Voir aussi *Le Réveil*, 2 avril 1932 : « tout acheteur de la Suisse doit être considéré comme kroumir, parce qu'il trahit ses camarades. »

¹²² Selon Paul Vuichard, cité dans *ibid.* Durant certaines grèves, les kroumirs étaient escortés par la police de leur domicile au chantier, puis le soir jusqu'au syndicat chrétien-social, rue des Chaudronniers. Le militant Louis R. se remémore lui les « coucous » de la façon suivante : « c'était des gars qui n'avaient aucune conscience, alors pourquoi avoir des égards avec eux ? » Cité dans *idem*, p.102.

¹²³ ALT, C.1.8/2, Procès de l'affaire Merle, pièces judiciaires relatives à la procédure devant le Tribunal de première instance du canton (1936-8).

¹²⁴ Cité dans WIST (1984), *op. cit.*, p.98.

¹²⁵ *Tribune de Genève*, 8 juin 1932. Classé in ASIB, Classeur 142.

¹²⁶ ALT, C, Syndicalisme F.O.B.B., *Contrat collectif pour les maçons et manœuvres du bâtiment et des travaux publics du canton de Genève*, 1^{er} avril 1934.

¹²⁷ Remarquons que le témoignage de Gustave Berger infirme cette hypothèse. Pour lui, la Ligue, « c'était un machin fictif, pour qu'on ne puisse pas attaquer la F.O.B.B. On avait un brave camarade qui signait les papiers, et quand on était attrapés c'était la Ligue. » Cité dans WIST (1984), *op. cit.*, p.98.

en partie par la proximité de lutte à l'œuvre dans la Ligue d'Action. Les parcours de vie de ces marginaux de la société se rejoignent sur bien des points, ce qui renforçait un sentiment d'appartenance collective déjà très poussé. Abordons collectivement ces parcours de vie chaotiques.

6.4. Composition sociologique : essai de prosopographie

L'essai fragmentaire de prosopographie qui suit entend brosser à grands traits un portrait de groupe des militants de la Ligue d'Action, par l'investigation systématique de leurs biographies personnelles¹²⁸. Cette tentative restera approximative : dans l'impossibilité d'établir une liste exhaustive et détaillée des Ligueurs, elle se contente de données tirées des sources, principalement la presse « judiciaire ». De plus, un biais évident est à l'œuvre. Nous faisons « parler » les chiffres, en étant conditionné par un certain point de vue. En l'état actuel, cinquante-sept personnes ont pu être identifiées nommément comme faisant partie, pour une action au moins, de la Ligue. Trois facteurs ont été retenus pour la mise en évidence des qualités collectives des Ligueurs : l'âge (32 échantillons), l'origine (29) et la profession (15). S'il n'est pas possible d'en tirer des conclusions définitives, cet échantillon permet au moins d'approcher certaines propriétés de la Ligue.

Tout d'abord, ses membres sont en grande majorité des jeunes, d'une vingtaine d'années ou trentenaires¹²⁹. Tronchet a vingt-six ans au moment du lancement de la Ligue comme beaucoup de ses camarades. Collomb, son premier responsable, a lui vingt-huit ans. Les « gardes du corps » Fellay et Berger sont nés respectivement en 1907 et 1911. Lorsque la L.A.B. évoluera vers le milieu des années trente, la nouvelle génération de militants qui apporte du sang neuf atteint à peine vingt ans (Henri Tronchet, 1915 ; André Bösiger, 1913 ; Gaston Guéniat, 1913). Des militants d'une quarantaine, voire d'une cinquantaine d'années sont aussi présents dans les actions, mais de façon beaucoup plus épisodique. Cette relative jeunesse des Ligueurs peut expliquer en partie leur esprit frondeur, leur volonté de changement, leur sensibilité plus grande au risque du chômage, leur grande disponibilité sociale. En effet, un militant qui n'a pas à s'occuper de charges familiales était forcément plus à même d'engager du temps. En parallèle, un séjour en prison devait moins l'effrayer. Autant d'éléments qui semblent s'inscrire naturellement dans la réalité sociale de ces années mouvementées. Enfin, il est nécessaire de faire ressortir la rupture générationnelle à l'œuvre

¹²⁸ La prosopographie est une méthode typique d'histoire sociale. Elle est définie comme « l'étude des traits généraux d'un groupe d'acteurs sociaux ou politiques à travers l'analyse de leurs itinéraires individuels. » Voir *Gesichter in der Menge, Kollektivbiographische Forschungen zur Geschichte der Arbeiterbewegung*, Hg. Bruno Groppo und Berthold Unfried, Wien, Akademische Verlagsanstalt, 2006.

¹²⁹ Autour du noyau né en 1902 (p. ex. Lucien Tronchet) se regroupent dix individus, douze autour du noyau 1910, alors que les plus anciens regroupent aussi une dizaine de noms, mais de façon plus espacée. Le militant recensé le plus ancien est Jules Collomb, serrurier, de 1876.

dans la Ligue. Les plus anciens militants participaient à leur façon, surtout à l'arrière et sur le plan idéologique, alors que les jeunes constituaient la force vive, réactive du mouvement.

Sans surprise, tous les acteurs répertoriés sont des hommes, les professions du bâtiment ne connaissant quasiment aucune présence féminine. De ce fait, la propagande de la Ligue n'hésitait pas à mettre en avant les rapports de force, l'intimidation physique ou de faire l'apologie de vertus machistes. Une nuance doit être apportée à cette problématique « genre » : absentes des chantiers, les femmes n'étaient pas moins tolérées aux rendez-vous hebdomadaires du Réveil, voire encouragées à y prendre part. L'anarcho-syndicalisme pouvait très bien se vivre en couple, comme le montre l'exemple de Bösiger et de sa deuxième femme, la militante Ruth Menkès¹³⁰.

Concernant l'origine géographique, l'enquête statistique révèle la présence de huit Genevois, dix-sept Confédérés (dont quatre Valaisans, quatre Vaudois et trois Bernois), et quatre étrangers (trois Italiens et un Français). Cette répartition est conforme à celle observée pour le monde ouvrier des années vingt à Genève : les contingents d'étrangers sont en baisse et les effectifs de Confédérés dominant. La L.A.B. a été fidèle à cette sectorisation, d'autant plus que les étrangers étaient sous la menace d'une expulsion – les Confédérés aussi, mais une expulsion cantonale qui ne semblait pas les effrayer. Majoritaires dans la Ligue, ces « déracinés » helvétiques ou d'ailleurs formaient la base active du mouvement. La tête de ce dernier restait toutefois en mains indigènes.

La transition est toute trouvée avec les résultats tirés de la répartition professionnelle, dernière information prospopographique : les militants L.A.B. étaient majoritairement des maçons et des manœuvres (12), les autres professions étant bien moins représentées. Seuls les plâtriers-peintres (4) et les ébénistes (3) laissent apparaître plus d'un militant. La prédominance du « gros œuvre » paraît évidente, puisqu'il fournissait le contingent le plus important des travailleurs du bâtiment. Si l'accès y était facilité, il distribuait en contrepartie les moins bonnes rémunérations. Cette donnée peut à nouveau être interprétée sous l'angle de l'attache sociale : les maçons et manœuvres constituaient le bas de l'échelle de la construction, les professions demandant la qualification la plus faible. Tout se tient : plus facilement touchés par les variations conjoncturelles, les manœuvres connaissaient plus facilement l'expérience de l'inemploi. Ces chômeurs pouvaient alors consacrer l'ensemble de leur force à la lutte syndicale. Autre correspondance : les Confédérés d'origine modeste constituaient le gros des effectifs de manœuvres¹³¹. La Ligue d'Action avait besoin dans ses

¹³⁰ Cf. le témoignage de Ruth Menkès : « Nous [les femmes], on n'était pas directement dans les actions. C'était à ceux qui travaillaient sur les chantiers à mener les batailles. On vendait le journal du premier mai... On assistait à toutes les réunions du groupe anarchiste. » *Femina*, 30 mai 1979, classé dans ALT N.1/2.

¹³¹ WIST (1988), *op. cit.*, p.11.

rangs de militants intrépides, sans attaches, conscients de leur idéologie et frondeurs dans leurs actes. Son recrutement s'est concentré sur la strate sociale la plus basse.

De ce sombre tableau surgit l'image d'un ouvrier pris dans les mailles d'une subsistance au jour le jour. Le système minimale d'assurances sociales ne touchait encore qu'une minorité de la population¹³². Quant au droit du travail, sommaire, il ne garantissait aucune stabilité aux salariés : « les congédiements ou départs d'ouvriers pourront être donnés [...] à la paie ou à tout autre moment 24 heures à l'avance » précise le contrat des carreleurs en décembre 1928¹³³. Les travailleurs étaient dès lors à la merci d'un travail révocable en tout temps. Corollaire de cette instabilité professionnelle, la peur de la coercition était absente des mentalités des militants de la Ligue. Marginaux par « nature » d'abord, par choix ensuite, ces déclassés n'avaient plus rien à perdre. La brutalité était pour eux un rapport naturel avec une société qu'ils jugeaient profondément injuste, créant un fort sentiment de révolte. Un court séjour en prison ne les effrayait pas le moins du monde. La violence était présente aussi bien en amont (avec la répression policière) qu'en aval (avec le sabotage et l'encadrement ouvrier) pour ces militants, à la fois victimes et auteurs d'agression. Conséquence : leurs casiers judiciaires étaient pléthoriques. « Coups et blessures » pour Auguste Cornu, « menaces et ivresse », « voies de faits envers la police », « rupture de ban » pour Gerber, « coups aux agents et rébellion » pour Chevalier, « scandale public » et « insubordination » pour Panchaud, autant d'exemples tirés au hasard parmi des dizaines d'extraits de la Centrale policière suisse entre 1930 et 1934¹³⁴.

Ces données statistiques convergent avec les différents témoignages oraux compilés par Christiane Wist¹³⁵. Le Ligueur « type » a vécu une jeunesse mouvementée, provenant des couches les plus pauvres de la société, vivant dans des familles nombreuses, arrivant jeune sur le marché du travail. Les Genevois provenaient des quartiers ouvriers de la ville (Carouge, la Jonction, Saint-Gervais), alors que les Confédérés devaient quitter leur canton d'origine, souvent à consonance nettement rurale, pour trouver du travail dans le bâtiment genevois, dans les métiers les moins qualifiés. D'ailleurs, le militant entrait bien souvent dans le monde du bâtiment à défaut d'autre chose, apprenant le métier « sur le tas. » Un exemple : comptable puis chauffeur de taxi, Charles Pellegrini « vole » finalement le métier de colleur de papiers peints, selon l'expression consacrée¹³⁶.

¹³² En 1930, l'assurance la plus développée, l'assurance-maladie, ne touche que 40% de la population. Voir GUEX Sébastien, « La pauvreté en Suisse dans l'entre-deux-guerres », in *Cahiers AEHMO*, 4, 1987, p.55.

¹³³ ALT, C.1.6/1, *Contrat des carreleurs, mosaïstes et faïenciers de Genève*, 26 décembre 1928.

¹³⁴ Voir ALT, K.5.1/10, Casiers judiciaires de la Centrale suisse.

¹³⁵ Le paragraphe suivant tente de faire la synthèse de l'ensemble des témoignages recueillis concernant les biographies. Voir WIST (1984), *op. cit.*

¹³⁶ Voler le métier signifie qu'un ouvrier sans expérience ou formation se fait engagé. Il doit ensuite faire ses preuves en pratique. Voir le témoignage de Pellegrini cité dans *idem.*, p.43.

La Grande Dépression aggravera encore la précarité du travail dans la construction : Fernand Fellay se souvient avoir fait « trois ou quatre patrons par année », en étant embauché « juste pour la grosse cavalerie¹³⁷. » Les militants syndicaux de la L.A.B. sont encore plus stigmatisés, dans la mesure où ils se retrouvent systématiquement placés sur les listes noires patronales. Des tactiques de dissimulation d'identité sont alors mises au point¹³⁸. De ces remarques esquissées ressort l'image d'un Ligueur jeune, placé dans la marginalité sociale dès l'adolescence, possédant à la fois un grand espoir de changement et un sentiment bien établi de rébellion.

6.5. Le patronat, mal absolu : une vision morale manichéenne

Si la vision économique des anarcho-syndicalistes genevois péchait par naïveté, c'est qu'elle était extrêmement manichéenne dans sa représentation des rapports de force. L'imaginaire anarchiste condamnait sans vergogne un patronat systématiquement profiteur, capable de toutes les vilénies au nom du seul profit capitaliste. Utilisant souvent un processus de victimisation, les ouvriers de la Ligue entendaient montrer le gouffre qui existait selon eux entre un monde ouvrier exploité et un patronat exploiteur, soutenu par les autorités et sa police¹³⁹. Il est vrai que le gouvernement, dans sa pratique quotidienne, était probablement plus prompt à faire respecter le principe de la liberté du travail que celui des conventions collectives, à l'exception notable de l'affaire de Versoix.

Henri Perey signe un article assassin à l'occasion d'un compte-rendu d'une tournée de chantier en juillet 1930. Ils vitupèrent les patrons,

ces ignobles personnages qui s'imaginent qu'on est des sauvages alors que, pourtant, nous sommes des honnêtes travailleurs qui luttent à outrance contre ce régime oppressif créé par la dynastie de l'ignoble aristocratie bourgeoise et capitaliste¹⁴⁰.

Un employeur est dénoncé nommément comme un « véritable marchand de serfs qui abuse uniquement de la santé physique et morale de ses ouvriers¹⁴¹. » Cette vision dichotomique sera constamment utilisée dans la propagande de la L.A.B. Elle offre une justification habile à l'emploi de l'action directe, comme le prouve cet article consacré aux moyens d'action :

Jamais le patronat n'observe volontairement les conventions qu'il a pu signer, jamais encore les entrepreneurs acceptent la moindre amélioration de bon gré. Toujours les ouvriers obtiennent satisfaction en raison directe de leur puissance et solidarité¹⁴².

¹³⁷ Cité dans *idem.*, p.54.

¹³⁸ Louis R. explique qu'il était facile de donner un faux nom, « tant qu'il n'y avait pas de retenue pour les assurances. » *Ibidem.*

¹³⁹ Voir l'exemple de l'affaire Spinedi. LUCHET [Lucien Tronchet], « La police contre les ouvriers », *L'Ouvrier*, 6 septembre 1930.

¹⁴⁰ *L'Ouvrier*, 16 juillet 1930.

¹⁴¹ *Ibid.*

¹⁴² ALT, T.5., *Journal des ouvriers des chantiers*, 25 mai 1931.

Une vision « morale » de l'économie, en dehors de tout schéma concret de politique sociale, ressort de nombreux articles du mouvement. Certaines luttes engagées par la F.O.B.B. viennent nuancer cet aspect. Citons entre autres le développement constant de l'idéal d'autogestion, dont le mouvement coopératif est l'étendard, ou la défense active des chômeurs. Mais il est vrai que ces luttes concernaient plus généralement la section syndicale, et moins la Ligue d'Action.

Face à la police genevoise perçue comme l'instrument du système capitaliste, la L.A.B. s'est pensée comme une sorte de police ouvrière, habilitée à employer la force contre ceux qu'elle jugeait en délit. De son côté, le patronat fourbissait ses propres armes pour casser toute unité ouvrière. Il y avait d'abord les listes noires, échangées entre entrepreneurs, qui épinglaient les militants jugés subversifs¹⁴³. Il y avait ensuite l'emploi de la tactique : « diviser pour mieux régner. » Les ouvriers venus de l'étranger, surtout les « zoniens », c'est-à-dire des frontaliers français, ou les syndiqués chrétiens-sociaux étaient utilisés comme arme pour maintenir la pression sur les tarifs – cet état de fait allant croissant à mesure que la crise « produisait » des chômeurs. Notons que la tactique de division était également employée, dans le camp opposé, pour affaiblir le syndicat patronal. Lucien Tronchet s'était fait le spécialiste d'une politique des dominos : il trouvait le patron le plus conciliant, obtenait une concession, pour faire céder le reste de l'association. Il fallait ainsi un syndicalisme F.O.B.B. suffisamment fort pour imposer l'application des conventions adoptées. Seule une solidarité sans faille, alliée à un encadrement poussé et à la menace ligueuse, pouvait permettre aux ouvriers de peser sur le patronat et le marché du travail. Mentionnons à ce sujet un souvenir de Gustave Berger :

J'étais quand même culotté de dire : «non, je ne suis pas d'accord, ce n'est pas assez [payé]. » Je pense que pour le dire, il ne fallait pas se sentir tout seul. C'est cette fraternité qui nous a permis de faire des choses presque impossibles¹⁴⁴.

6.6. Emergence de Ligues en Suisse romande : une courte effervescence

La Ligue genevoise a rapidement connu un grand retentissement dans le monde syndical romand, spécialement autour du bassin lémanique. Même si les forces anarcho-syndicalistes des autres villes romandes sont restées marginales, comme le montre l'exemple de la F.A.R., certaines sections régionales de la F.O.B.B. ont monté pour un temps leur propre Ligue d'Action. En juillet 1930 apparaît la Ligue d'Action de Nyon, suivi deux semaines plus tard par une Ligue lausannoise des plâtriers-peintres. Cette multiplication des ligues inquiète les milieux conservateurs, et Tronchet entame une polémique avec le chrétien-social André-F.

¹⁴³ Le témoignage de Mario Sacchi fait état d'une liste noire contenant une centaine de noms pour le secteur de la construction. Voir WIST (1984), *op. cit.*, p.51.

¹⁴⁴ Cité dans *ibid.*

Curty¹⁴⁵. En août 1930, Lausanne se dote finalement d'une Ligue d'Action active pour l'ensemble des métiers de la construction. Durant l'année qui suit, les villes de Renens, Neuchâtel, Vevey et la Chaux-de-Fonds sont successivement investies par des formations s'inspirant de la L.A.B. genevoise.

ANNEXE IX

Les Ligues d'Action en Romandie

Date :	Dénomination :	Effectifs :
27 mars 1929 :	Ligue d'Action des manœuvres, maçons et terrassiers de Genève	
fin décembre 1929 :	L.A.B. de Genève	
7 juillet 1930 :	L.A.B. de Nyon	12
23 juillet 1930 :	Ligue d'action des plâtriers-peintres de Lausanne	6
6 août 1930 :	L.A.B. de Lausanne	[un « noyau »]
11 février 1931 :	Ligue d'action des menuisiers-ébénistes de Lausanne	
	L.A.B. de Renens	
20 mai 1931 :	Ligue de surveillance du bâtiment de Neuchâtel	16
3 juin 1931 :	Ligue d'action des manœuvres et maçons de la Chaux-de-Fonds	
20 avril 1932 :	Affaire Antonioli à Lausanne, 6 inculpés ligueurs	

Source : *L'Ouvrier sur bois et du bâtiment*

Toutes les tentatives extérieures à Genève ont fait long feu, exceptées pour un temps à Lausanne. Les comptes-rendus de *L'Ouvrier* font toujours état d'un effectif extrêmement faible et d'un appel au recrutement pour ces « succursales » régionales. Une exception seulement intervient entre la fin 1931 et le début 1932 : la L.A.B. lausannoise vole la vedette à sa grande sœur genevoise, du moins dans les colonnes de *L'Ouvrier*. En avril 1932, l'affaire Antonioli éclate et sept ligueurs lausannois se retrouvent face à la justice pour répondre d'une bagarre générale¹⁴⁶. Ils sont finalement condamnés¹⁴⁷, provoquant semble-t-il un coup de frein décisif au développement de la Ligue lausannoise.

Concernant le rapport entre les deux capitales lémaniques, mentionnons un anarchiste formé dans les rangs de la F.O.B.B. genevoise, le Vaudois Adrien Buffat, qui sera l'un des meneurs du syndicat lausannois de la construction après 1935. Après son retour dans son canton d'origine, le menuisier est perçu par le Ministère public fédéral comme « l'âme de la grève des carreurs, comme il est l'âme des tournées de chantiers en vue de faire respecter les conventions conclues¹⁴⁸. » Des liens anarcho-syndicalistes ont donc bien existé entre différentes localités romandes, notamment grâce à la médiation des Ligues d'Action, sans que

¹⁴⁵ Voir TRONCHET Lucien, « A propos des L.A.B. » *L'Ouvrier*, 30 juillet 1930. CURTY André (1895-1955) : influencé par l'abbé Savoy, il est l'un des initiateurs du syndicalisme chrétien dans le canton de Fribourg. Dès 1927, il accède à la fonction de secrétaire des syndicats chrétiens vaudois. Voir *DHS*.

¹⁴⁶ *L'Ouvrier*, 20 avril 1932.

¹⁴⁷ « Justice de classe ! », *L'Ouvrier*, 15 juin 1932. Les inculpés étaient Joseph Dubrez, Hermann Fayet, Albert Fontanellaz, Adolphe Rossire, Auguste Pichart, Alexandre Hemmerli et Octave Heger. Ce dernier donnera un temps refuge à Lucien Tronchet suite à la fusillade du novembre 1932. Voir AF, E4320(B) – Tronchet Lucien (1922-57), 1975/40, Bd. 39, C.8.335, Rapport du 17 décembre 1932.

¹⁴⁸ AF, C.4-21, Buffat Adrien, Rapport de sûreté, 6 juillet 1937. « Chaque semaine, la liste de ceux qui ne respectent pas les conventions paraît dans le journal *L'Ouvrier*. »

cela ne permette de parler d'une véritable organisation suprarégionale. L'expérience de la L.A.B. a surtout offert aux ouvriers libertaires genevois un rayonnement jusque-là inédit, personnifié par la figure tutélaire de Lucien Tronchet. Pour les autorités extérieures, ce dernier avait plutôt une figure d'épouvantail : un arrêté du Conseil d'Etat vaudois le 26 mai 1936 interdira à Tronchet toute prise de parole sur le territoire cantonal¹⁴⁹.

6.7. Un parallèle international : le cas anarcho-syndicaliste lyonnais

Le système de « Ligue d'Action du Bâtiment » n'est pas une création originale des anarchistes genevois. En 1911, un organisme homonyme est apparu à Lyon, suite à la fusion des syndicats de la construction. Jean-Luc de Ochandiano a consacré sa maîtrise aux formes syndicales lyonnaises. Surpris par la longue durée de cette Ligue d'Action – une vingtaine d'années – il la considère comme :

une puissante organisation capable pendant toute cette période de largement maîtriser non seulement le niveau des salaires et les conditions de travail, mais l'activité du bâtiment lui-même, sur le terrain de la production, de la technique, comme sur celui de l'embauche¹⁵⁰.

Avec une probabilité suffisamment solide, il est possible d'affirmer que Lyon a été la matrice de la L.A.B. genevoise, tout du moins sa matrice « terminologique » et idéologique. Rappelons les rapports étroits entre Lucien Tronchet et la région lyonnaise (voir 3.3). « Gone » de naissance, Tronchet personnifie à merveille le lien entre l'anarchisme ouvrier lyonnais et genevois¹⁵¹. Le jeune anarchiste a formé son militantisme d'action directe au contact des activistes lyonnais du bâtiment. Le Carougeois n'a pas pu rester insensible au contact de la Ligue d'Action du Bâtiment qui y régnait. Au moment de donner un nom au

¹⁴⁹ AF, E4320(B) – Tronchet Lucien (1922-57), 1975/40, Bd. 39, C.8.335. Arrêté du 26 mai 1936. « Lucien Tronchet apparaît comme un dangereux anarchiste et un agitateur révolutionnaire dont le rôle essentiel est d'exciter les masses populaires [...] ». Tronchet sera d'ailleurs amendé en juin 1936 pour avoir participé à l'inauguration officielle du chalet *la Varlope*, initiative de la F.O.B.B. lausannoise pour lutter contre le chômage. Voir BUFFAT Adrien, « Une œuvre originale de la F.O.B.B. : le chalet 'la Varlope' », in *Cahiers AEHMO*, 1, 1984, p.37.

¹⁵⁰ Voir DE OCHANDIANO Jean-Luc, *Formes syndicales et luttes sociales dans l'industrie du bâtiment. Lyon 1926-1939. Une identité ouvrière assiégée ?*, Maîtrise sous la direction de F. Thébaud, Université de Lyon II, 1996. Comme cet ouvrage n'est pas disponible en Suisse, nous nous référons à l'article publié par COLSON Daniel, « Proudhon et le syndicalisme révolutionnaire », sur le site *R.A. Forum*, (http://raforum.info/article.php3?id_article=3475), [2007], consulté en avril 2008. Daniel Colson y fait une longue référence à la recherche de De Ochandiano.

Tirant un rapport virtuel entre le proudhonisme mutuelliste et le syndicalisme-révolutionnaire du début de siècle, Colson a relevé la fusion partielle de ces deux idéaux à l'intérieur de deux créations ouvrières française : les Bourses du Travail et les Ligues d'Action. Ces deux exemples cherchent l'émancipation totale de l'homme, par l'établissement d'une véritable contre-société. Notons que Proudhon défendait une émancipation économique d'abord, mais qui ne devait pas s'y limiter. La révolution proudhonienne visait l'émancipation culturelle, juridique et philosophique. Pour le syndicalisme révolutionnaire par contre, la révolution consistait en la prise en main par le syndicat de la production et de la répartition des richesses.

¹⁵¹ De plus, si l'on se fie au témoignage de Tronchet, un lien entre Genève et Lyon a été établi grâce à la pratique de l'avortement. La tolérance locale genevoise aurait permis le développement d'une véritable industrie et l'accueil de nombreux militants antinatalistes français, exilés suite aux lois d'interdiction de 1920. Voir AUZIAS, *op. cit.*, p.250.

mouvement d'action directe qui se lançait à l'assaut des chantiers genevois en 1928-1929, la référence lyonnaise a pu apparaître comme une évidence.

L'exemple de la L.A.B. lyonnaise constitue une tentative d'ouverture concrète à la dimension économique et autogestionnaire du syndicalisme révolutionnaire. Ces deux horizons restaient vaguement définis dans la Charte d'Amiens. Selon de Ochandiano, la Ligue a tenté de constituer *hic et nunc* une alternative à l'autogestion future du terrain économique. A Lyon, l'expérience ligueuse identifiait syndicat et structure productive, cette dernière prenant la forme d'une coopérative. Cet idéal autarcique se retrouve dans la Genève ouvrière de l'entre-deux-guerres, la F.O.B.B. ayant tissé des liens de consanguinité avec la C.O.B.G. inspirée par le Groupe du Réveil. Dans les actions de grève, c'est une F.O.B.B. « magnanime » qui accordait la permission de travail à la Coopérative ouvrière¹⁵². Celle-ci représentait également une soupape de sécurité non négligeable pour les travailleurs placés sur les listes noires patronales. Gustave Berger témoigne de l'idéal qui imprégnait la Coopérative :

Quand on avait des idées comme on en avait nous, on ne pouvait pas s'arrêter à la critique, on devait aussi montrer ce qu'on savait faire. La gestion d'une entreprise par les ouvriers, c'était le meilleur coup qu'on pouvait porter au capitalisme¹⁵³.

Un parallèle fécond peut être tiré entre les actions directes des L.A.B. genevoises et lyonnaises. Lyon abritait dans l'entre-deux-guerres un important courant anarcho-syndicaliste, qui avait survécu au grand schisme de la IIIème Internationale¹⁵⁴. Comme dans la Genève de 1929, des bagarres violentes éclataient sur les chantiers lyonnais suite au non-respect des accords garantissant des tarifs municipaux. Les délégations ouvrières de contrôle étaient sur le pied de guerre. « Ces batailles consistent dans un premier temps à faire le tour des chantiers, pour empêcher les non-syndiqués de travailler, en heures supplémentaires et à la pièce » se souvient le militant Marius C¹⁵⁵. Contrairement à la justice genevoise, il semble que la répression gouvernementale lyonnaise ait été beaucoup plus forte, peut-être aussi en raison d'une violence plus grande de la part du « grand frère » français. Suite à un contrôle qui a mal tourné, un anarchiste surnommé Peau d'Ane et trois autres syndicalistes sont condamnés à quatre mois de prison pour entrave à la liberté du travail. L'emploi de la

¹⁵² Un exemple : « en cas de grève, les Coopératives ouvrières de production doivent continuer à fonctionner, avec réserves de certains accords avec les grévistes, tandis que chez les petits patrons, le travail doit cesser. [...] Les syndicats quoi qu'on en dise et malgré certaines apparences, ne poursuivent pas seulement des avantages matériels immédiats, mais aussi et même surtout une transformation profonde de la structure du régime actuel. » *L'Ouvrier*, 16 janvier 1935.

¹⁵³ Cité dans WIST (1984), *op. cit.*, p.147.

¹⁵⁴ La région syndicale lyonnaise était l'une des rares en France à connaître un mouvement anarcho-syndicaliste digne de ce nom. Au niveau national, la C.G.T. originelle avait éclaté en 1922 en trois confédérations (l'autonome C.G.T., la communiste C.G.T.U., la chrétienne C.F.T.C.). Les membres de la C.G.T. traditionnelle avaient désormais peur de se faire déborder par les communistes en cas de grève générale. C'est pourquoi leur premier secrétaire permanent, Léon Jouhaux, décida de la tactique dite de « présence » (1922-1934), là où toute décision concernant le salariat se prenait. Voir ANDALFATTO Dominique, LABBE Dominique, *Histoire des syndicats (1906-2006)*, Paris, Seuil, 2006, p.175, pp.188-189.

¹⁵⁵ Cité dans AUZIAS, *op. cit.*, pp.125-126.

violence était également courant, puisque le même Marius reconnaît que « l'argumentation [était] traditionnellement entrecoupée de coups de manche de pioche¹⁵⁶. » Dans les mémoires de Tronchet, la L.A.B. a, elle, provoqué de « violentes algarades, [où] quelques coups de pieds au cul ne se perd[ai]ent pas¹⁵⁷. » Lyon – Genève, même phraséologie fleurie, même combat anarcho-syndicaliste...

¹⁵⁶ *Ibid.* Les choses ont même sérieusement dégénéré à Lyon, puisque dans la grande lutte syndicale entre les factions communistes (C.G.T.U.) et les « autonomes », un secrétaire de cette dernière a été blessé par balle en mai 1930, apparemment par des membres du syndicat unitaire.

¹⁵⁷ TRONCHET (1979), *op. cit.*, p.57.